



Le Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales (CEFIS) a pour objet de promouvoir la cohésion sociale au Luxembourg à travers différentes activités dont la recherche-action et la formation interculturelle, sociale et politique. Les thématiques traitées concernent notamment les phénomènes et politiques migratoires, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'interculturel et la participation sociale et politique.

CEFIS asbl
5, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
tél : (+352) 44 743 501
www.cefis.lu
cefis@cefis.lu

Auteurs : Altay Manço, Laurence Gillen, Frédéric Mertz

Analyse statistique : Altay Manço
Enquête sur le terrain : Laurence Gillen
Management du projet : Frédéric Mertz

Avec la collaboration de Sylvain Besch

Avril 2015

Cette étude a été soutenue dans le cadre du Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers, projet cofinancé par l'Union Européenne et l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (Ministère de la Famille et de l'Intégration).



© CEFIS - La reproduction des données, graphiques, tableaux issus de cette publication est permise à conditionner de mentionner la source.



1.	Bilan des recherches et des actions de sensibilisation	5
1.1.	Introduction	5
1.2.	Rappel des principaux éléments de bilan des inscriptions sur les listes électorales	6
1.3.	Les élections européennes : inscriptions sur les listes électorales de 1994 à 2014	7
1.4.	Les élections communales : inscriptions sur les listes électorales de 1999 à 2011	10
1.5.	Facteurs qui favorisent l'inscription sur les listes	13
1.6.	Rôle et importance des actions dans les communes pour la participation politique	15
2.	Méthode et matériel de l'enquête « Migralux 2014 »	18
3.	Expliquer l'intention de s'inscrire sur les listes électorales	21
3.1.	Introduction	21
3.2.	Résultats généraux : l'intention de participer aux élections	22
3.3.	Liens entre les variables de la participation politique	27
3.4.	Déterminants sociaux de l'inscription sur les listes électorales	34
3.5.	La participation politique selon les nationalités	36
4.	Synthèse des résultats, conclusions et pistes	43
	Bibliographie	46

Le CEFIS (anciennement le SESOPI-Centre Intercommunautaire) est à la base des premiers bilans des inscriptions des étrangers sur les listes électorales, et ce dès les élections communales de 1999. Depuis, l'association tient à jour une banque de données de statistiques et de documents divers sur la participation électorale des étrangers aux élections communales et européennes, comme électeurs, mais aussi au niveau de leur candidature et au niveau de leurs résultats. Ces données permettent d'approfondir la typologie des candidats étrangers, de confirmer des hypothèses, de pointer des évolutions dans les stratégies des partis politiques et de formuler de nouvelles recommandations pratiques en ce qui concerne la vie politique communale.

Ainsi, les années ont montré une lente hausse des candidatures étrangères, parmi lesquelles des femmes, des jeunes et, depuis récemment, des personnes originaires de pays non-UE. Les élus étrangers, tous citoyens de l'UE, sont également plus nombreux en 2011, même si leur nombre n'est pas représentatif de la taille importante de cette population au Luxembourg.

L'observation permet aussi une analyse de l'inscription des citoyens de l'UE sur les listes d'électeurs des scrutins communaux et européens, dans une perspective longitudinale. Le travail propose des pistes d'action et de formation susceptibles d'améliorer la participation politique des citoyens étrangers au Luxembourg.

Dès octobre 2005, l'équipe du CEFIS s'intéresse également au bilan des inscriptions des citoyens non communautaires pour les élections communales qui, bénéficiant d'une nouvelle loi, usent pour la première fois de leur droit de vote actif. Les chercheurs réfléchissent aussi sur la campagne de sensibilisation mise sur pied pour mobiliser les étrangers à participer à la vie politique du pays.

Si ces travaux nous permettent de cerner les caractéristiques de la population inscrite sur les listes d'électeurs, ils nous offrent aussi l'occasion de mener une réflexion plus générale sur les questions liées à l'insertion et à l'intégration politique des étrangers résidant au Luxembourg.

L'enquête « Migralux 2014 » est la dernière en date de cette série de recherches. Elle porte sur l'inscription des étrangers sur les listes électorales.

1. bilan des recherches et des actions de sensibilisation

1.1. Introduction

Dans un pays comme le Luxembourg où le taux d'étrangers par commune dépasse les 33 % dans de nombreux cas, la question de la participation des étrangers à la vie politique (locale) est un vrai enjeu de démocratie, voire un acte préventif appréhendant l'hiatus qui peut exister entre une classe de votants et d'élus luxembourgeois (de plus en plus vieillissants) et une partie non négligeable, selon les cas, majoritaire, de la population qui est hors jeu. On peut se poser la question du risque de voir la politique, notamment municipale, devenir de plus en plus éloignée de la sociologie, des attentes, des besoins de ses administrés, de plus en plus cloisonnée dans les mains d'une petite partie de la population.

On pourrait aisément tenir le même discours pour ce qui est des élections législatives également. Dans cette perspective, et face au fossé qui existe entre population résidente et population électorale, l'élargissement du collège électoral à tout résident majeur, moyennant quelques règles, est, aux yeux de divers acteurs associatifs, économiques et politiques¹, une clé importante de gouvernance. Divers moyens légaux existent pour renforcer la participation politique : accorder ou assouplir les conditions de participation électorale aux divers types d'élections, assouplir les conditions d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, ou recourir à ces deux voies simultanément.

Alors que l'esprit de la construction européenne indique la participation électorale la plus large possible, depuis Maastricht (1992), en ne rendant pas automatique l'accès au vote des étrangers, demandons-nous, avec la politologue Yasemin Soysal (1994)², si l'État et ses représentants ne se réservent pas le droit de filtrer qui peut voter et qui ne devrait pas.

Ce dilemme entre participation démocratique de tous et conservation du système local, entre « citoyenneté résidentielle » et « citoyenneté nationale » est loin de se limiter au Luxembourg : les situations sont semblables dans de nombreux pays européens.

La faible implication politique ne se dément pas tout au long des années, malgré l'enquête « Les valeurs au Luxembourg³ » qui annonçait que la moitié des étrangers du pays était désireuse d'aller aux urnes et malgré une lente évolution des inscriptions sur les listes électorales : de 12 % aux élections communales de 1999, le taux d'inscription sur les listes d'électeurs étrangers passe à 15 % en 2005 et, enfin, à 17 % en 2011, suivant l'évolution démographique du poids électoral des non-nationaux.

1 Par exemple, la plateforme Migrations et Intégration, cf. : www.minte.lu MINTE, le CLAE, <http://www.jeudi.lu/le-clae-se-prononce-en-faveur-du-droit-de-vote-des-etrangers/>; la Chambre de Commerce, <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2013/01/droit-de-vote-debat/index.html>; De Gréngé Wahlprogramm 2013, p. 7 ; DP Wahlprogramm 2013, p. 106 ; LSAP Wahlprogramm, p. 7 ; Piratepartie Lëtzebuerg, Wahlprogramm, p. 37 ; Programme électoral Déi Lénk.

2 Yasemin Soysal, *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*, University of Chicago Press, 1994.

3 Legrand, M. (dir.). (2002), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3^{ème} millénaire*, Luxembourg, éd. Saint-Paul, RED hors série 2, SESOPI-Centre Intercommunautaire

Dans cet ensemble, les citoyens de l'UE sont toujours proportionnellement plus participatifs (18 %) que les ressortissants des pays non UE (11 %)⁴.

Par ailleurs, le taux de participation des étrangers dans les commissions communales se situe autour des 9 %, et il tombe à 3 % si nous enlevons les commissions communales pour étrangers (2006), aujourd'hui remplacées par les commissions communales d'intégration. Il existe bel et bien une importante sous-représentation des personnes de nationalité étrangère dans la vie politique du pays.

Cette question centrale est sans doute en lien, entre autres, avec la faible présence des étrangers dans les partis et leurs structures. Il apparaît que les étrangers représentent un faible pourcentage des membres des divers partis alors qu'ils constituent aujourd'hui plus de 45 % de la population du pays, tant et si bien que l'on parle de « super diversité » pour des contextes sociologiques tels que le Luxembourg.

De multiples raisons président cet état de fait touchant aux structures politiques et à leur fonctionnement, notamment linguistique. Aussi, les étrangers et en particulier les immigrés moins scolarisés ont des difficultés à s'approprier le monde politique luxembourgeois. On pourrait dire, en paraphrasant le sociologue Pierre Bourdieu, que les étrangers sont réduits, dans ce système, au rôle de « consommateurs » ou d'observateurs passifs d'un jeu qui pourtant influence leur vie. Ils sont de fait exclus ou auto exclus d'un champ de concurrence et de notabilité locale qu'est l'espace politique dans un pays de petite taille.

1.2. Rappel des principaux éléments de bilan des inscriptions sur les listes électorales

À travers le concept de citoyenneté européenne introduit par le Traité de Maastricht, entré en vigueur le 1er novembre 1993, de nouveaux droits ont été conférés aux citoyens de l'Union européenne (UE), donc aux citoyens ayant la nationalité d'un État membre. Parmi ces droits, le droit de voter et d'être élu pour les élections européennes et municipales dans l'État où l'on réside (art. 8B du Traité).

Une fois le Traité de Maastricht ratifié, il s'agissait de négocier les deux directives fixant les modalités de l'exercice du droit de vote actif et passif aux élections communales⁵ et européennes⁶. Plusieurs conditions dérogatoires et transitoires ont été négociées quant à l'application du droit de vote des non-Luxembourgeois. Celles-ci incluaient la mise en place d'une condition de résidence pour exercer le droit de vote actif et passif, l'interdiction de listes composées uniquement d'étrangers.

Le droit de vote des étrangers, ressortissants de l'UE a pris forme à travers la transposition des deux directives européennes :

⁴ Données issues de Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Manço Altay, Schmidt Monika, *Les élections communales d'octobre 2011*, RED n° 17, CEFIS, Luxembourg, décembre 2012.

⁵ Directive 94/80/CE du Conseil, du 19 décembre 1994, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité, Journal officiel n° L 368 du 31/12/1994 p. 0038 - 0047

⁶ Directive 93/109/CE du Conseil, du 6 décembre 1993, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils ne sont pas ressortissants, Journal officiel n° L 329 du 30/12/1993 p. 0034 - 0038



- a) par l'adoption de la loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen⁷.
- b) par l'adoption de la loi du 28 décembre 1995 fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non luxembourgeois de l'Union européenne⁸.

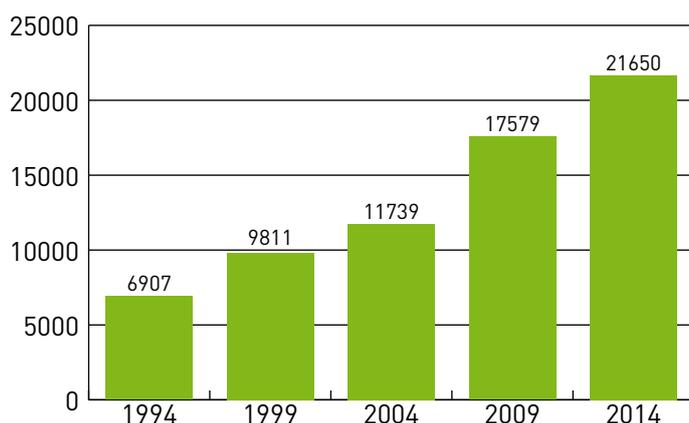
1.3. Les élections européennes : inscriptions sur les listes électorales de 1994 à 2014

C'est aux élections européennes de 1994 que les ressortissants communautaires ont eu la possibilité de faire valoir le droit de participation électorale pour la première fois, à condition de résider dans le pays depuis 5 ans au cours des 6 dernières années au moment de la demande d'inscription. Les conditions de participation ont été allégées par la suite : la durée de résidence a été fixée à 5 ans au moment de la demande d'inscription pour les élections de 2004, puis à 2 ans pour les élections européennes de 2009. Pour les élections européennes qui sont déroulées le 25 mai 2014, la loi électorale du 20 décembre 2013 permet aux ressortissants communautaires de s'inscrire sur les listes électorales sans condition de résidence.

Nous pouvons d'ores et déjà constater que la durée de résidence, l'une des conditions essentielles pour participer aux élections européennes en 1994 a été purement et simplement supprimée 20 ans après son application.

Le délai d'inscription a également subi une modification importante : en 1999, pour voter, les ressortissants communautaires devaient s'inscrire sur les listes électorales 15 mois avant les élections, à savoir avant le 31 mars 1998. Ce délai a été réduit à 86 jours avant les élections en 2008⁹. Pour participer aux élections européennes du 25 mai 2014, les ressortissants de l'Union ont pu s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 28 février 2014.

Évolution des inscriptions aux élections UE de 1994 à 2014



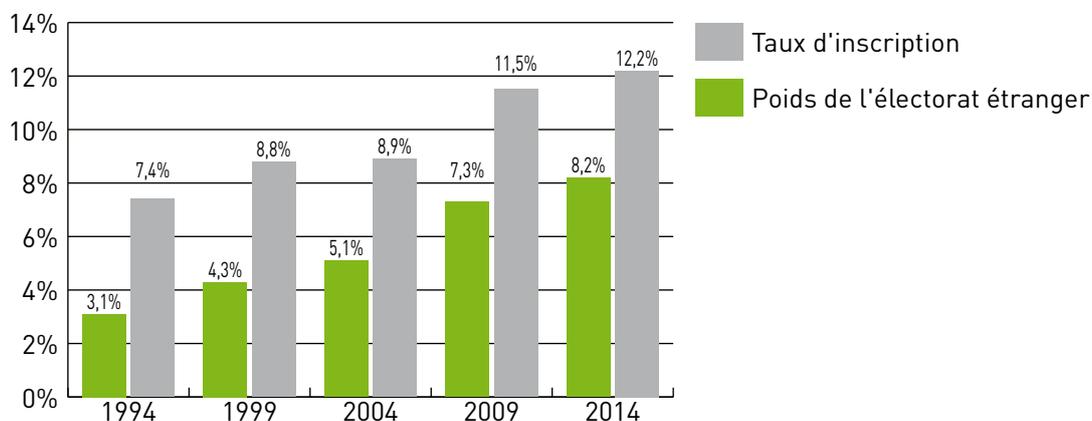
⁷ Loi du 28 janvier 1994 fixant les modalités de l'élection des représentants du Grand-Duché de Luxembourg au Parlement européen, Mémorial A n° 3 du 31 janvier 1994.

⁸ Loi du 28 décembre 1995 fixant les modalités de participation aux élections communales des citoyens non luxembourgeois de l'Union européenne et modifiant 1) la loi électorale modifiée du 31 juillet 1924, 2) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, Mémorial A n° 101 du 28 décembre 1995.

⁹ La loi du 19 décembre 2008 prolonge le délai d'inscription des non-Luxembourgeois sur les listes électorales pour les élections européennes et communales jusqu'au 13e vendredi avant la tenue des scrutins, Mémorial A n° 210 du 24 décembre 2008.

De 1994 à 2014, le nombre d'inscrits en valeur absolue a régulièrement augmenté, passant de 6907 en 1994 à 21 625 en 2014. L'augmentation la plus significative a été relevée pour les élections européennes de 2009 (+50 %). De 2009 à 2014, la hausse observée est de 23 %.

Évolution du taux d'inscription et du poids de l'électorat étranger aux élections UE de 1994 à 2014



Il y a eu une augmentation des taux d'inscription et du poids de l'électorat étranger par rapport aux élections européennes précédentes ; le taux d'inscription représente le nombre de ressortissants communautaires qui se sont inscrits sur les listes électorales par rapport à ceux qui auraient eu la possibilité de le faire. Le poids de l'électorat étranger représente les électeurs étrangers inscrits sur les listes électorales par rapport à l'électorat total.

Ce graphique fournit deux indications : d'une part, il confirme la progression enregistrée lors des élections européennes de 2009 (+2,6 %) par rapport aux élections précédentes, ainsi que l'augmentation toute relative en 2014 (+0,7 %). D'autre part, il indique aussi combien la proportion des résidents étrangers encore non inscrits aux élections européennes reste forte : 12 % d'inscrits, ce qui signifie que 88 % ne se sont pas inscrits sur les listes ! Malgré l'annulation des conditions de résidence, nous n'observons pas de hausses importantes.



**Inscriptions sur les listes électorales selon la nationalité
aux élections européennes de 1999 à 2014**

Nationalités	Élections UE 1999	Élections UE 2004	Élections UE 2009	Élections UE 2014	Évolution 2009-2014	Taux d'inscription 2014
Portugaise	2699	3646	6546	7812	19 %	10,9 %
Française	1066	1266	2266	3565	57 %	11,6 %
Italienne	3095	3048	3375	3124	-7 %	18,4 %
Belge	1150	1413	1930	2309	20 %	14,7 %
Allemande	879	1127	1633	2048	25 %	18,3 %
Britannique	248	336	467	595	27 %	12,3 %
Néerlandaise	299	403	549	594	8 %	17,0 %
Espagnole	180	190	228	380	67 %	9,8 %
Danoise	56	83	141	224	59 %	13,9 %
Irlandaise	77	89	112	165	47 %	13,5 %
Polonaise		16	63	136	116 %	4,7 %
Grecque	26	35	61	122	100 %	6,8 %
Roumaine			22	103	368 %	4,7 %
Autrichienne	19	47	58	97	67 %	13,7 %
Suédoise	16	25	40	75	88 %	5,7 %
Tchèque		3	17	59	247 %	9,1 %
Bulgare			8	58	625 %	6,9 %
Hongroise		2	10	44	340 %	4,0 %
Finlandaise	1	7	22	37	68 %	4,4 %
Slovaque		0	6	29	383 %	5,2 %
Lettonne		0	5	18	260 %	4,0 %
Estonienne		0	5	16	220 %	3,6 %
Slovène		3	8	16	100 %	3,9 %
Maltaise		0	4	8	100 %	4,0 %
Croate				7	0 %	1,5 %
Lituanienne		0	2	7	250 %	1,3 %
Cypriote		0	1	2	100 %	3,1 %
Total	9811	11 739	17 579	21 650	23 %	12,2 %

Source : CEFIS

Les Portugais arrivent en tête avec 7812 inscrits, mais le taux d'inscription montre un potentiel très important pour ces ressortissants puisqu'il n'est que de 10,9 %. Les Français ont fait un bond avec une progression de 57 % entre 2009 et 2014, mais ils ont un taux d'inscription qui se situe légèrement en dessous de la moyenne (12,2 %). Il faut dire que l'inscription des Français a toujours été très faible. Il en a été de même pour les Belges et les Allemands.

Nous en avons alors conclu que les ressortissants des pays limitrophes au Luxembourg préféreraient certainement voter dans leurs pays d'origine. Mais aujourd'hui, on constate que leurs taux ont tous augmenté, les Allemands affichent un taux d'inscription de 18,3 %, se situant au même niveau que les Italiens. Avec un taux d'inscription de 18,4 % (19,9 % en 2009), les Italiens réalisent le meilleur score. Cependant, le nombre d'inscrits a diminué de 7 % par rapport aux élections européennes de 2009. Cela est certainement dû aux naturalisations ou aux retours dans le pays d'origine. Enfin, le taux d'inscription des autres communautés vivant au Luxembourg a augmenté. On peut retenir notamment les bons

scores des anglophones : Britanniques (+27 %) et Irlandais (+47 %). Est-ce dû aux initiatives ciblées à leur égard¹⁰ ?

En ce qui concerne les communautés de plus petite taille, récemment installées au Luxembourg, le nombre de leurs ressortissants est trop faible pour tirer des conclusions. Les Polonais, ancienne immigration, sont passés de 63 inscrits à 136 soit une hausse de 116 %, les Tchèques de 17 inscrits à 59.

Pour conclure, nous remarquons que, malgré la hausse constatée lors des élections de 2009, elles intéressent peu de personnes. Ceci va dans le sens des observations faites dans les autres pays de l'Union européenne où le taux de participation a été l'un des plus faibles depuis sa création : 43,09 % en moyenne dans l'Union, soit -2,6 points par rapport au scrutin de juin 2004.

L'Europe semble lointaine aux résidents étrangers, et les enjeux européens paraissent plus éloignés que les enjeux nationaux et locaux. Parmi les freins à la participation aux élections européennes au Luxembourg, on peut citer les suivants :

- Le choix pour les citoyens de l'UE de voter soit pour les députés européens du pays d'installation, soit du Luxembourg. Ainsi, en 2004, parmi les électeurs, environ 50 % des Français et des Italiens votaient dans leur pays d'origine et l'autre moitié au Luxembourg. À cela, il faut ajouter également que la participation électorale aux élections européennes dans le pays d'origine est plus ou moins favorisée par les ambassades et les consulats.
- De plus, il faut noter l'absence de débat public sur les enjeux européens. Il n'y a, par exemple, pas eu de campagnes électorales avant la clôture des inscriptions.
- Le changement assez tardif du nouveau cadre légal électoral a fortement freiné la mise en place de la campagne de sensibilisation.

1.4. Les élections communales : inscriptions sur les listes électorales de 1999 à 2011

C'est aux élections communales de 1999 que les étrangers issus de l'Union européenne ont eu pour la première fois la possibilité d'élire les conseillers communaux sous certaines conditions : outre la condition d'âge, il fallait justifier 6 années de résidence au cours des sept dernières années au moment de la demande d'inscription. Aux élections communales de 2005, la durée de résidence a été réduite à 5 ans au moment de la demande d'inscription et les non communautaires ont également eu la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales dans les mêmes conditions que les ressortissants communautaires, sans toutefois pouvoir se porter candidats aux élections.

Comme pour les élections européennes, il fallait faire la démarche de s'inscrire sur les listes électorales auprès de la commune. En 1999 et en 2005, le délai d'inscription était fixé au 31 mars de l'année précédant les élections (soit 18 mois avant les échéances électorales), puis il a été réduit à 86 jours (environ 3 mois) aux élections communales de 2011. Ainsi, pour voter aux élections communales du 9 octobre 2011, les ressortissants de nationalité étrangère pouvaient s'inscrire jusqu'au 14 juillet 2011 inclus¹¹.

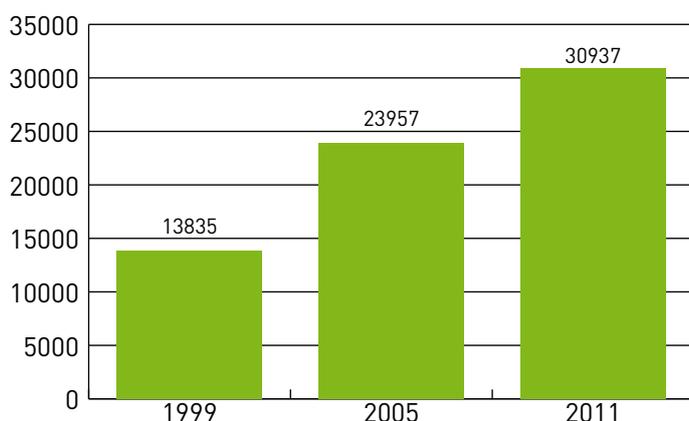
¹⁰ Citons en particulier les formations de sensibilisation réalisées par le CEFIS avec l'OLAI, MPG (Migration Policy Group) et la Maison de l'Europe à destination des Anglophones.

¹¹ Loi du 19 décembre 2008, Mémorial A n° 210 du 24 décembre 2008.

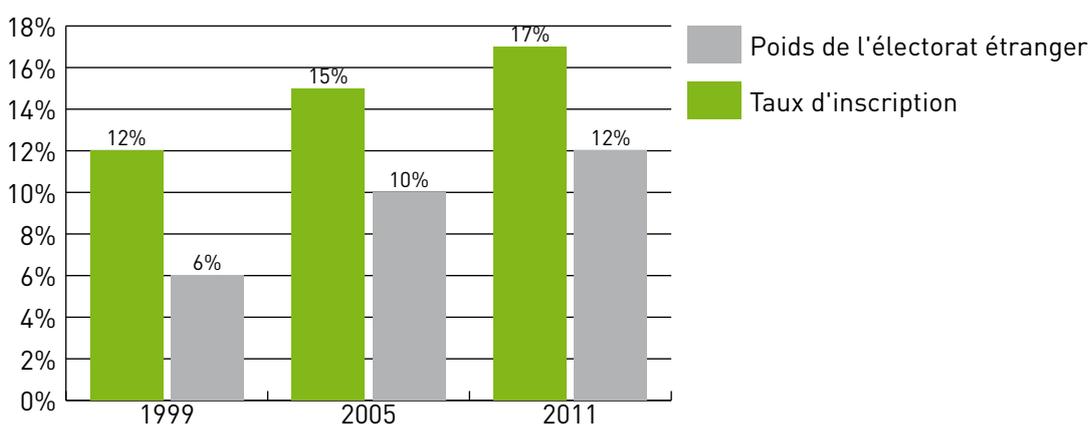


De 1999 à 2011, les inscriptions pour les élections communales sont passées de 13 835 à 30 937, soit une augmentation de 124 % en douze ans, avec une hausse importante de 1999 à 2005 (+73 %) et une augmentation moins importante entre 2005 et 2011 (+29 %). Il faut cependant préciser que la modification de la loi sur la nationalité, introduisant le principe de plurinationalité¹², a considérablement transformé le corps électoral, car de nombreux électeurs étrangers sont devenus des électeurs luxembourgeois. En 2009 par exemple, année d'entrée en vigueur de la nouvelle loi, il y a eu 9 566 acquisitions de la nationalité luxembourgeoise, et, en 2010, 4 210 acquisitions de la nationalité luxembourgeoise. Au cours des années suivantes, le nombre de naturalisations s'est stabilisé autour de 3 000 par an¹³.

Évolution des inscriptions sur les listes électorales aux élections communales de 1999 à 2011



Évolution du taux d'inscription et du poids de l'électorat étranger aux élections communales de 1999 à 2011



Le taux d'inscription est passé de 12 % à 17 % et le poids de l'électorat étranger de 6 % à 12 %. Nous constatons donc une augmentation importante de la participation électorale communale des étrangers, mais plus encore, une plus forte participation qu'aux élections euro-

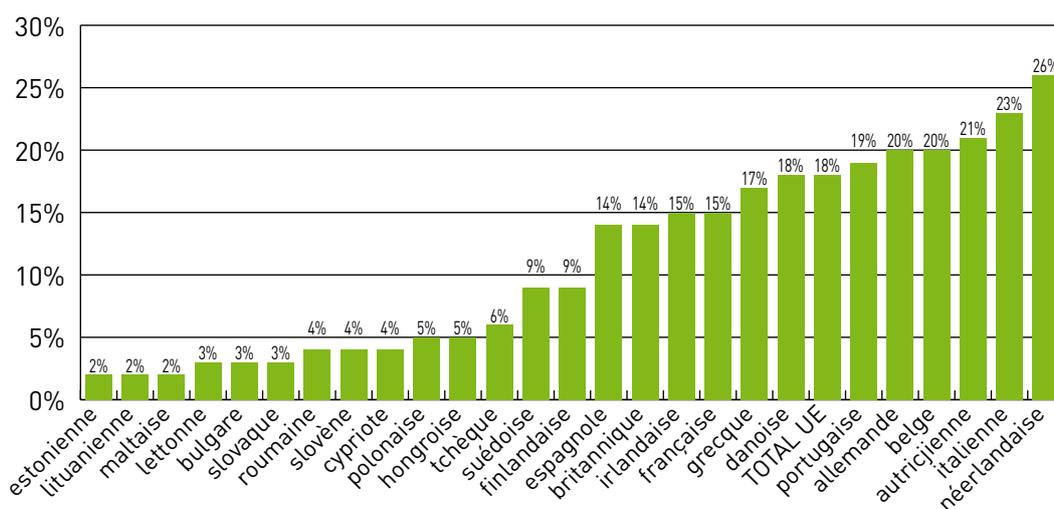
¹² Loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, Mémorial A n° 158 du 27 octobre 2008.

¹³ En ne tenant compte que des résidents adultes, les chiffres étaient les suivants : 3 094 en 2011, 3 085 en 2012, 2 564 en 2013. Source : Statec.

péennes. Cette hausse concerne principalement les ressortissants de l'UE, car le nombre de non-communautaires inscrits est resté très faible pour une première participation.

Le taux d'inscription des citoyens de l'Union européenne est de 18 % en 2011 (28 341 personnes). Les ressortissants de 6 pays affichent des taux au-dessus de la moyenne : les Néerlandais, les Italiens, les Autrichiens, les Allemands, les Belges et les Portugais. Sur les 24 nationalités communautaires comportant 100 électeurs potentiels au moins, le taux d'inscription a progressé depuis 2005 pour 18 nationalités. Pour 2 pays il est resté stable et pour 4 pays, il a diminué.

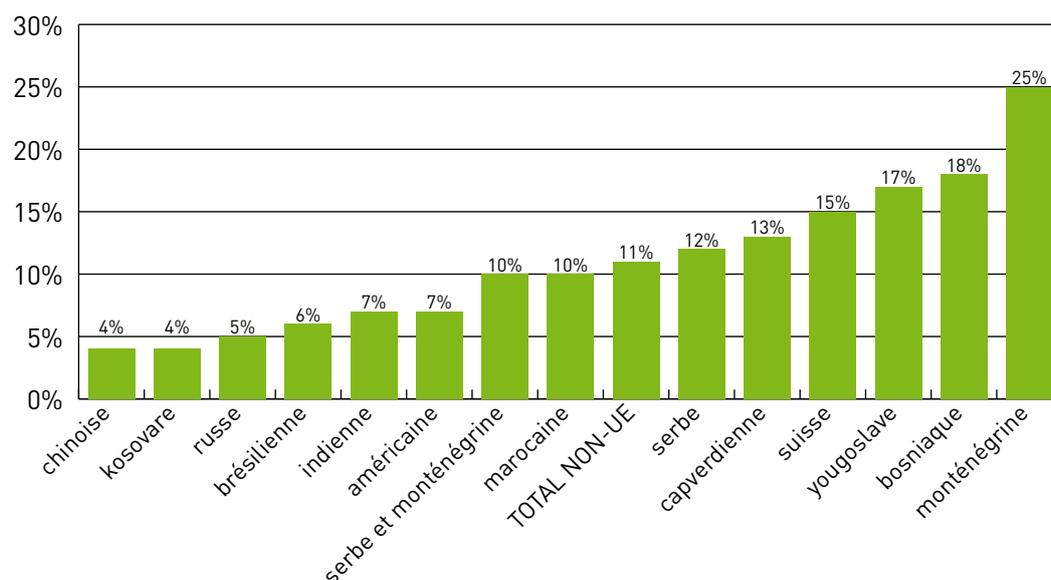
Les taux d'inscription aux élections communales 2011 selon les nationalités communautaires



En 2011, le taux d'inscription est de 11 % chez les ressortissants non UE (2 596 personnes), alors qu'en 2005, il était de 6 % (1 251 personnes). Sur les groupes nationaux comportant un électorat potentiel d'au moins 100 électeurs, la communauté péruvienne affiche avec 26 % le taux d'inscription le plus important. Parmi les principales nationalités non communautaires, il faut relever le taux d'inscription assez important et au-dessus de la moyenne nationale des ressortissants monténégrins (25 %) et bosniaques (18 %). Notons encore la bonne progression des ressortissants capverdiens depuis les élections communales de 2005, avec un taux d'inscription passant de 8 % à 13 %.



Les taux d'inscription aux élections communales 2011 selon les principales nationalités non communautaires



1.5. Facteurs qui favorisent l'inscription sur les listes

Il semble important de s'interroger sur la nature même de l'acte de s'inscrire sur une liste d'électeurs, sur l'acte de voter. Être inscrit sur une liste ne veut pas nécessairement dire, malgré l'obligation, que l'on vote réellement, ou que l'on ne vote pas blanc, ou que l'on comprend vraiment ce que l'on fait, ou encore que l'on est un « citoyen actif » en dehors de l'isoloir...¹⁴

Il existe en effet de multiples de façons de participer à la vie politique : être membre d'un parti, mener des actions syndicales, participer à la vie de fédérations d'associations, de comités locaux divers, de commissions communales, s'exprimer par la presse, par la voie de manifestations, via des réseaux internet, etc.

L'enquête European Values Studies¹⁵ avait permis d'analyser plusieurs formes de participation politique et de mettre en évidence des cultures de participation politique différentes qui structurent le rapport au politique au-delà des clivages « idéologique » gauche/droite. Ces cultures sont tributaires, entre autres, de facteurs tels que l'âge et la nationalité. Le niveau d'études et le statut socio-économique font augmenter la probabilité de participation à la plupart des formes d'action politique. Mais la position socio-économique, tout comme les caractéristiques politiques, culturelles et religieuses modulent, souvent de façon importante, les taux potentiels de participation à l'une ou l'autre forme d'action¹⁶.

L'octroi d'un droit à une minorité n'implique pas son appropriation immédiate. Elle doit l'intégrer et s'identifier à ce droit nouveau. Par ailleurs, ce droit est-il vraiment exempt

¹⁴ Yves Déloye et coll., *L'acte de vote*, Paris, Presses de Science Po, 2008.

¹⁵ Legrand, M. (dir.). (2002), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3^{ème} millénaire*, Luxembourg, éd. Saint-Paul, RED hors série 2, SESOPI-Centre Intercommunautaire

¹⁶ Les taux de participation aux formes d'action suivantes ont été analysées selon diverses caractéristiques de la population : signer une pétition, participer à un boycott, prendre part à une manifestation autorisée, participer à une grève sauvage, occuper des bureaux et des usines, militer dans un parti, militer dans un syndicat, participer à des initiatives locales, participer au vote communal.

de toute limitation ? Les constatations des parties précédentes tendent à montrer le contraire. Croire ainsi qu'octroyer le droit de vote aux étrangers suffit par sa seule vertu intrinsèque pour qu'ils aillent s'inscrire sur les listes électorales est illusoire. Les accuser de passivité s'ils ne votent pas est inutile.

Les travaux récents du CEFIS¹⁷ permettent d'identifier certains facteurs qui facilitent ou certains freins qui bloquent la participation électorale des étrangers au Luxembourg.

Le temps et l'espace. Le temps est un des facteurs qui favorise la participation des étrangers au processus politique. On constate que de scrutin en scrutin le taux d'inscription des étrangers augmente de 2 % environ. Cette augmentation engendrée par l'évolution du poids électoral des étrangers n'est toutefois pas automatique. L'expérience récente de la Belgique notamment montre que des involutions peuvent se vivre. Le temps joue également sur la durée de présence des étrangers sur le territoire national. En effet, les étrangers ne peuvent accéder aux droits de vote aux élections communales qu'après 5 ans de présence au Luxembourg. Ce fait agit négativement sur les scores d'inscription des grandes communes réceptrices de primo-arrivants. Par contre, il est très probable que les générations qui se succèdent au Luxembourg favorisent la participation politique au sein des familles étrangères. Enfin, les données montrent également que les personnes les plus âgées et vivant depuis longtemps s'inscrivent davantage sur les listes d'électeurs étrangers que les plus jeunes ou les nouveaux venus.

On constate que les communes semi-rurales du nord avec une faible densité de population ont des taux d'inscription élevés. En revanche, les communes urbaines et industrielles du sud, à forte densité de population, ont des difficultés à mobiliser leur population étrangère à s'inscrire sur les listes d'électeurs.

Les populations et la politique. On observe que les communes du Nord et de la grande couronne avec une population étrangère homogène, relativement aisée, massivement issue des trois États voisins du Luxembourg et installée de manière stable ont des taux d'inscription records. Par contre, les communes du Sud et de Minette, en particulier, accueillant beaucoup d'immigrés du Portugal ou originaires de très nombreux pays hors UE, ont des difficultés à mobiliser les étrangers à s'inscrire sur les listes d'élection.

Ces communes ont des soldes migratoires et des taux de chômage plus élevés que d'autres communes et en augmentation ces dernières années. Leur population étrangère compte des éléments de récente immigration qui peuvent changer d'adresse au Luxembourg. Les taux d'accès à la nationalité luxembourgeoise sont importants au sein de ces populations, et, en particulier, parmi les personnes originaires de l'ex-Yougoslavie et du Cap-Vert, entre autres. Les personnes qui envisagent la naturalisation peuvent être moins intéressées par l'inscription sur les listes d'électeurs étrangers.

Enfin, dans le champ politique, la visibilité des candidats étrangers peut avoir un effet positif sur le taux d'inscription des électeurs potentiels. L'exemple de la communauté monténégrine (3 candidatures et championne du taux d'inscription des non-UE) appuie cette hypothèse, ainsi que l'influence de la presse en la matière. La faible visibilité des étrangers dans la vie politique semble être un frein à l'augmentation du taux d'inscrits au rôle des électeurs non nationaux. Les étrangers et, en particulier, les étrangers hors UE sont très peu présents dans les candidatures et quasi absents parmi les élus.

¹⁷ Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Manço Altay, Schmidt Monika (2012), *Les élections communales d'octobre 2011*, RED n° 17, CEFIS, Luxembourg.



En ce qui concerne les commissions communales, les étrangers sont également sous représentés et confinés dans les commissions en charge des questions uniquement liées aux migrants. Une minorité de programmes politiques communaux tient spécifiquement compte de la présence locale d'une population étrangère.

1.6. Rôle et importance des actions dans les communes pour la participation politique

Les travaux du CEFIS (2012) montrent que le nombre et la diversité des actions réalisées dans une commune afin de favoriser la participation politique des étrangers ont un effet positif sur le taux d'inscription sur les listes d'électeurs¹⁸.

Les actions les plus porteuses en termes de mobilisation pour l'inscription sur la liste des électeurs semblent être les initiatives personnalisées, les lettres privées, les démarches au domicile des résidents, l'implication personnelle des élus, l'information au cas par cas à la maison communale. Elles semblent encore plus efficaces si elles tiennent compte de la diversité des langues au sein de la population.

Si les actions spéciales et générales comme la Journée nationale de l'inscription et autres initiatives ponctuelles ont leur importance en termes d'information et de sensibilisation, on constate qu'elles ne remplacent pas le travail de proximité au quotidien des agents communaux en contact durable et particulier avec la population étrangère. Le coût social et financier de ce travail de fond est par ailleurs moindre que celui des actions ponctuelles.

Les campagnes ou opérations de visibilité sont surtout efficaces si les communes les pensent en partenariat avec des associations locales et, en particulier, avec des organisations culturelles des communautés immigrées, comme dans le cas des Monténégrins en 2011. La commission consultative communale d'intégration peut être, dans ce cadre, un relais utile. Les actions ciblant les jeunes apparaissent également comme importantes. La stratégie de marketing social doit épouser la diversité des sensibilités, des ressources et des besoins des populations ciblées. En revanche, si la coordination des actions est faible, elles peuvent engendrer des investissements peu utiles et, en cas de moindre affluence, des frustrations chez les organisateurs pouvant mener à une démobilitation.

Aussi, en dépit du volontarisme, du professionnalisme et de la créativité des communes engagées dans des actions citoyennes de mobilisation pour le vote des étrangers, les analyses du CEFIS depuis 2005 montrent que l'on peut leur reprocher leur coût pour des résultats directs somme toute mitigés, en termes d'inscription sur les listes des élections. Par exemple, selon les acteurs communaux ayant répondu à un questionnaire du CEFIS en 2011, moins d'un dixième des inscriptions obtenues l'a été durant les actions concernées¹⁹.

Cela semble donc indiquer que les inscriptions obtenues sont dues à d'autres initiatives que les actions ponctuelles entreprises par les municipalités ou à des facteurs comme la qualité du contact quotidien avec les administrés. Les actions ponctuelles semblent cependant avoir joué un rôle d'information et de sensibilisation, ce qui soutient indirectement la mobilisation pour l'inscription sur les listes d'électeurs.

¹⁸ La dernière recherche du CEFIS portant sur la participation électorale aux élections communales a également permis d'élaborer une typologie des communes quant aux actions entreprises et aux résultats engrangés en ce qui concerne les taux d'inscription, voir RED 17, p. 118-123. Enfin, toute une série de pistes d'action sont émises pour favoriser l'augmentation des taux d'inscription, voir : RED 17, p. 147-151.

¹⁹ Sachant que plusieurs actions étaient des actions de sensibilisation dont l'impact ultérieur en termes d'inscrits était difficile à évaluer.

Par exemple, éditer des dépliants, organiser une exposition ou affréter un autobus d'information et les mettre en circulation en tant que tels, indépendamment les uns des autres, semblent peu productifs pour grappiller des pourcentages de taux d'inscription. Pourtant, ces productions sont de qualité et peuvent être un excellent matériel ou support pour un programme intégré. Ainsi, ils pourraient trouver leur place lors de manifestations, événements ou concentrations qui seraient à organiser en collaboration avec, notamment, les associations, les lieux de culte, les ambassades des communautés nationales ciblées. Ce matériel pourrait être utile auprès d'un public « captif » comme les élèves d'une école, les travailleurs d'une entreprise, les participants d'une fête organisée même sans rapport avec les élections communales... et de rendre possible une inscription sur le champ.

Quant aux journées, soirées ou événements spéciaux organisés de manière ponctuelle, le raisonnement est similaire. Ils peuvent permettre de donner un coup de lancement à la campagne pour l'inscription sur les listes, mais ne permettent pas de remplacer le travail quotidien d'information au sein des municipalités. Ainsi la « Journée nationale pour l'inscription », devenue aujourd'hui une référence organisée dans plus de trois communes sur quatre, gagnerait en impact si elle était accompagnée et soutenue par d'autres actions de sensibilisation.

Faut-il encore noter que durant l'ensemble de la période préélectorale 2010-2011, le matériau ou les dispositifs de mobilisation produits et exploités ont occupé des dizaines d'acteurs professionnels ou bénévoles. Cela leur a permis de se spécialiser ou de se professionnaliser dans le domaine de la participation politique des migrants. Ainsi, une expérience importante a pu être capitalisée. Ils ont pu former des dizaines de multiplicateurs au sein des communes ou du tissu associatif luxembourgeois à ces questions importantes de démocratie²⁰. À leur tour, les multiplicateurs ont pu interagir avec des centaines de résidents étrangers ou non et de les informer sur les droits des citoyens en tant qu'habitants de leur ville ou village. Des associations ont pu se faire connaître et ont créé de nouveaux partenariats durables, des acteurs ont développé de nouvelles compétences, une certaine créativité, elles ont accédé à du matériel nouveau...

Les enjeux du travail de renforcement de la participation politique et de l'inscription sur les listes d'électeurs étrangers au Luxembourg dépassent ainsi largement leur objectif concret qui se mesure en pourcentage d'inscrits. C'est globalement une tâche d'éducation citoyenne et populaire qui ne manquera pas de produire ses effets en termes de bien-être, de mieux vivre ensemble et de cohésion sociale pour l'ensemble de la population du pays.

Enfin, la vraie force pour mobiliser les gens semble s'inscrire dans une relation de longue durée et dans un rapport de confiance à construire. Cela se travaille au quotidien et se base sur la qualité des liens entre la commune, ses organes, les partis politiques locaux, voire des associations et mouvements divers, d'une part, et les citoyens, d'autre part, quelle que soit leur nationalité. Cet investissement sur la durée peut produire le sentiment d'une certaine reconnaissance en tant qu'individu ou groupe socioculturel, la conscience d'être « d'ici », un habitant, un résident, un citoyen. Alors la volonté de participer à la vie sociale et politique locale et donc le vote et l'inscription sur les listes électorales viennent plus naturellement.

²⁰ Duygu Çelik, *Participation électorale des étrangers aux communales de 2006*, Cahiers de Sciences politiques de l'ULg, Cahier n° 18 février 2010.



2. méthode et matériel de l'enquête « migralux 2014 »

L'enquête « *Migralux 2014* » mise en œuvre par le CEFIS se base sur la réalisation de deux sondages parallèles conduits au printemps 2014. Les deux investigations sondent deux populations distinctes, mais sur les mêmes thématiques relevant de la participation socio-politique des étrangers au Luxembourg.

La participation et le parcours sociopolitique des migrants au Grand-Duché sont abordés à travers 80 questions concernant l'intérêt pour la chose politique et le degré d'information, ainsi que la participation aux scrutins passés et à venir au Luxembourg et dans les pays d'origine. Outre des questions d'identification socio-économique, les participants à l'étude répondent également à des questions comme les sentiments d'appartenance, les raisons de la présence au Luxembourg, les réseaux sociaux et de solidarité... Le questionnaire est proposé in extenso en annexe du présent rapport.

Les deux échantillons sondés sont, d'une part, un groupe de 418 personnes ressortissantes de pays hors UE et, d'autre part, un ensemble de 962 répondants étrangers ressortissants de pays membres de l'UE.

Le premier échantillon a été interviewé (dans sa majeure partie) en face à face par les membres du CEFIS. Le second échantillon est le panel de l'Institut de sondage ILRES de Luxembourg qui a répondu à un sondage en ligne. Le questionnaire à choix multiple comportant également quelques questions ouvertes fut disponible en plusieurs langues : français, allemand, anglais et portugais.

L'échantillon des *citoyens de pays hors UE* est paritaire en ce qui concerne les sexes, près de la moitié est constituée par des femmes. Sans compter avec les personnes nées dans le pays, les répondants de cet échantillon ont une moyenne de 15 ans de présence au Luxembourg²¹. D'après le recensement de 2011, l'âge moyen des Capverdiens et des ex-Yougoslaves adultes au Luxembourg est de 37 ans. Dans notre échantillon, cette valeur est de 38 ans.

Personnes non-UE selon les groupes d'âge au Luxembourg	Recensement 2011 en %	Échantillon 2014 en %
Moins de 29	17	18
30-39	32	19
40-49	26	37
50-59	13	21
60 et plus	12	5
Total	100	100

Même si la présence des personnes sans emploi semble légèrement sous-estimée dans le cas des Capverdiens, des Bosniaques et des Serbes, d'après les données d'une précédente étude du CEFIS²², les données montrent une distribution assez équilibrée de cet échantillon entre les principales composantes ethniques du groupe originaire de l'ex-Yougoslavie. Enfin, le processus d'enquête semble avoir favorisé les habitants de la Ville de

21 On considère que les Africains et les ex-Yougoslaves du Luxembourg ont une durée de présence de 12 ans en moyenne au Luxembourg. (Gerstnerova Andrea, *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2014).

22 Manço Altay et al., *Travail et intégration des migrants. Recrutement, reconnaissance et relations sociales*, RED, n° 18, Luxembourg, CEFIS, 2014.

Luxembourg, mais la hiérarchie entre les localités est respectée : hormis la capitale, la majeure partie des répondants sont résidents d'Esch-sur-Alzette, de Differdange, de Wiltz, de Schifflange, d'Ettelbrück, de Pétange, etc.

Dans l'échantillon, les répondants originaires du Cap-Vert sont 176. La population de nationalité capverdienne²³ représente 2 747 habitants au sein du Grand-Duché (2014). Ainsi, en comptant uniquement avec la population adulte, on peut dire que l'enquête a permis dans cette population de rencontrer plus d'une personne sur dix !

Pour les personnes originaires de la Bosnie-Herzégovine, l'échantillon est constitué de 98 sujets. En comparaison avec la population de cette origine (2 269 personnes en 2014), on peut avancer que 8 % des adultes ont été interviewés. Ce ratio est de 5 % pour les Serbes dont le sous-échantillon comporte 65 sujets (contre 2 429 habitants, adultes et enfants compris, en 2014. Enfin, les Monténégrins sont 67 dans l'échantillon à comparer avec les 3898 habitants du Luxembourg ayant cette nationalité (en 2014, ratio – avec le correctif « adultes uniquement » = 3 %).

Au total, près de 7 % de la population cible (personnes adultes originaires du Cap-Vert et de l'ex-Yougoslavie) a été sondée.

Compte tenu de ces constats, nous considérons les quatre sous échantillons présentés (Capverdiens, Monténégrins, Serbes et Bosniaques) comme représentatifs de leur univers de référence respectif soit les populations capverdienne, monténégrine, serbe et bosniaque adultes du Luxembourg. Toutefois, l'ensemble de l'échantillon non-UE ne peut pas être considéré comme représentatif de la population non UE du Grand-Duché, puisque des personnes d'autres nationalités n'y figurent pas. Aussi, les résultats globaux ne peuvent être extrapolés à l'ensemble des habitants non UE du pays et seront donnés à titre informatif. En revanche, cette extrapolation est possible pour chacun des sous-groupes considérés qui peuvent dès lors être comparés entre eux et comparés avec des groupes issus de pays de l'UE.

Quant à l'échantillon de personnes originaires d'un pays de l'UE (N = 962), la moitié est constituée par des femmes (53 %). Dans tous les groupes nationaux, la parité homme/femme est respectée. Ici également quatre nationalités seront considérées parmi les groupes d'étrangers les plus nombreux du pays.

Nationalités UE	% de femmes dans l'échantillon 2014
Portugais	51
Français	55
Belge	48
Italien	58
Espagnol	50

Dans l'échantillon des ressortissants de l'UE les Portugais sont représentés par 175 personnes (3/1000 de la population portugaise adulte du pays selon les données du RGPP 2012), les Français par 298 (12/1000), les Belges par 191 (15/1000) et, enfin, les Italiens par 64 (5/1000).

23 Non-inclues les personnes qui ont à côté de leur nationalité capverdienne la nationalité luxembourgeoise.



À nouveau, on constate que le panel ILRES favorise également les personnes actives qui y sont légèrement sur représentées, bien que la ventilation des participants à l'étude selon les communes de résidence soit équilibrée : hormis la capitale qui abrite une grande partie des sujets, Esch-sur-Alzette, Differdange, Dudelange et Pétange sont les communes avec le plus de participants.

Avec ces constats, nous pouvons considérer les quatre sous échantillons d'Européens (Portugais, Belges, Français et Italiens) comme représentatifs de leur univers de référence soit les populations portugaise, belge, française et italienne adultes du Luxembourg. Toutefois, l'ensemble de l'échantillon UE ne peut pas être considéré comme représentatif de la population UE du pays, car des personnes d'autres nationalités n'y figurent pas suffisamment, par exemple les Allemands, les Néerlandais, etc. Les résultats globaux ne peuvent ainsi être extrapolés à l'ensemble des habitants UE du pays : ils sont donnés à titre illustratif. En revanche, cette extrapolation est tout à fait possible pour chacun des sous-groupes considérés un à un qui peuvent dès lors être également comparés entre eux et comparés avec l'échantillon précédent.

3. Expliquer l'intention de s'inscrire sur les listes électorales

3.1. Introduction

Dans cette partie, il s'agit de mettre l'accent sur la « non-participation » électorale des migrants. Les études précédentes du CEFIS²⁴ ont montré que le taux d'inscription aux élections communales était de 17 %... Qui sont les 83 % de migrants européens et de ressortissants de pays tiers qui ne s'inscrivent pas sur les listes électorales ? Pourquoi ne votent-ils pas ? Quels aides, mécanismes d'information ou de facilitation renforcerait leur intégration politique au niveau local ?

C'est à cette large majorité de « non-inscrits », aux motifs et dynamiques de non-inscription, de désaffection ou d'abstentionnisme électoral et politique sans doute très variés que la recherche s'intéresse, avec à la clé des pistes pour les décideurs et le secteur socio-éducatif afin de renforcer la participation politique de tous.

Pour étudier ces réalités, le CEFIS a réalisé en 2014 un sondage auprès d'un vaste échantillon de migrants européens et de ressortissants de pays tiers au Luxembourg, afin de se donner des possibilités de comparaison et donc de meilleure compréhension des faits observés à travers une méthodologie quantitative.

Un des éléments novateurs de la démarche est de recourir à un échantillon de ressortissants de pays tiers qui soit suffisamment étendu afin de permettre des analyses à des niveaux désagrégés.

Dans la société luxembourgeoise, les ressortissants de pays tiers représentent 6,3 % de la population, soit 34 524 résidents²⁵. Dans les enquêtes par échantillons représentatifs de la population résidente, ils représentent donc également environ 6 % de ces échantillons, ce qui en fait un effectif trop faible pour envisager une analyse approfondie.

Ainsi, rares sont les sondages qui portent exclusivement sur la population des ressortissants de pays tiers, en général noyés dans la catégorie « Autres »... Pour la première fois, notre projet propose de créer un échantillon empirique de la population de ressortissants de pays tiers. Ce précédent pourra à terme faciliter le lancement d'autres recherches sur d'autres questions et répondre tant à des enjeux de connaissance qu'à des enjeux politiques comme développer anticipativement des mesures d'accueil et d'insertion. Et en l'occurrence, en matière de non-participation politique tenter d'apporter des éléments de réponse à la question : comment sensibiliser les migrants à la participation et à l'inscription électorale ?

Concrètement, dans le cadre de l'enquête « Migralux 2014 », nous avons travaillé au moyen de deux échantillons indépendants, d'une part des résidents originaires des principales nationalités européennes présentes au Luxembourg (N = 962) et, d'autre part, des résidents originaires des principales nationalités non-UE présentes dans le pays (N = 418).

²⁴ Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Manço Altay, Schmidt Monika, *Les élections communales d'octobre 2011*, RED n° 17, CEFIS, Luxembourg, décembre 2012.

²⁵ Données du Statec, 1^{er} janvier 2014.



Le premier échantillon est le panel de l'institut de sondage ILRES interrogé au printemps 2014 via sa plateforme internet et le second fut constitué et sondé entre mars et août 2014 par le CEFIS, dans la plupart des cas en face à face (une partie des questionnaires ont été acheminés par la poste et par internet).

Le questionnaire utilisé est proposé en annexe et comporte, outre les questions liées à la participation politique des étrangers, une série de thématiques en rapport avec la solidarité intergénérationnelle parmi les migrants installés au Grand-Duché.

Les nationalités concernées sont belge, française, portugaise et italienne, et autres pour ce qui est de la population issue de l'UE, et capverdiennne, monténégrine, bosniaque et enfin serbe, pour ce qui est des ressortissants non communautaires. Le français, le luxembourgeois, l'allemand, l'anglais et le portugais ont été utilisés dans les rencontres et échanges, le questionnaire étant également disponible dans ces langues.

Principales nationalités étrangères au Luxembourg (Statec, 2014)

Nationalités UE et associées (31 nationalités hors Lux)	Totaux	Nationalités N UE (139 nationalités)	Totaux
PORTUGAL	90 764	MONTÉNÉGRRO	3 898
FRANCE	37 158	CAP-VERT	2 747
ITALIE	18 773	BOSNIE	2 269
BELGIQUE	18 159	SERBIE	2 429
AUTRES	50 752	AUTRES	21 965
TOTAL	215 606	TOTAL	33 308
% DE COUVERTURE	76	% DE COUVERTURE	34

On constate que les quatre nationalités UE retenues dans l'étude permettent de couvrir 76 % de l'éventail des 27 origines UE + quatre pays associés (Suisse, Norvège, Islande, Liechtenstein). Pour l'autre groupe, les quatre nationalités retenues sont également les plus nombreuses des 139 communautés étrangères hors Union européenne résidant au Luxembourg, leur total permet de couvrir plus de 34 % des ressortissants étrangers non communautaires.

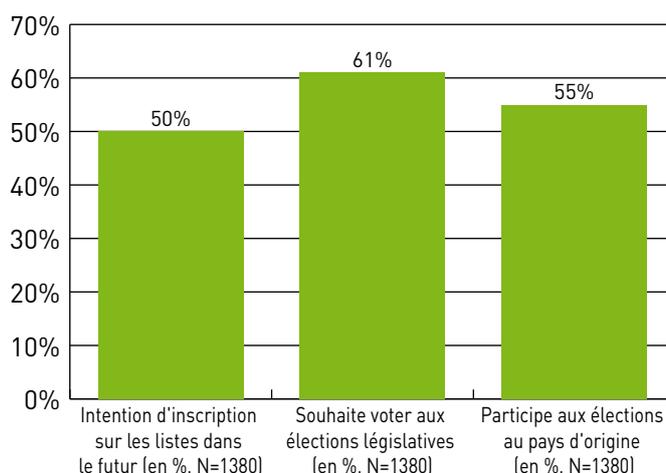
Si ces huit groupes nationaux ne sont pas représentatifs à proprement parler de l'ensemble de la population étrangère du pays, ensemble ils en représentent plus de 72 %. Nous donnons les résultats généraux à titre informatif. Par contre, chacun des huit sous-échantillons nationaux est représentatif des nationalités considérées ; cela permet des comparaisons utiles, ainsi que des extrapolations à l'ensemble des groupes visés²⁶.

3.2. Résultats généraux : l'intention de participer aux élections

À la question « Avez-vous l'intention de vous inscrire sur les listes électorales pour les prochaines élections communales ? », 689 personnes interrogées sur 1380 étrangers résidents du Luxembourg (50 %) répondent par l'affirmative (dont une partie étant déjà inscrite pour les élections de 2011...). Si 24 % des sujets ne savent pas s'ils s'inscriront, 26 % avouent leur intention de ne pas le faire.

²⁶ Voir la présentation détaillée des échantillons dans la partie précédente.

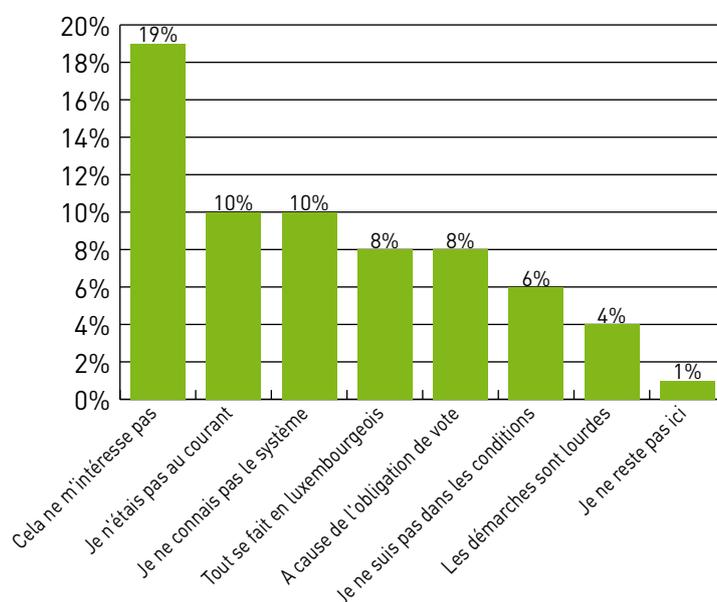
L'intention de participer aux élections parmi les étrangers au Luxembourg (en %, N = 1380)



Le graphique nous apprend également que 61 % des répondants aimeraient pouvoir voter aux élections législatives. Enfin, 55 % participent également aux scrutins dans leur pays d'origine.

Compte tenu du fait que la moitié des personnes étrangères interrogées ne savent pas ou ne souhaitent pas participer aux élections communales au Grand-Duché, il est important d'en déterminer les causes.

Les raisons de la non-inscription sur les listes d'électeurs en 2011 (N = 1380, en %, plusieurs réponses possibles)



On apprend que l'absence d'intérêt pour la chose politique au Luxembourg vient en tête des raisons de la non-inscription et concerne près d'une personne sur cinq dans l'échantillon des étrangers. Les personnes qui n'étaient pas au courant et qui manquent d'information sur le système électoral sont à 10 %. Environ 8 % des personnes sondées regrettent que l'ensemble de la vie politique se passe en luxembourgeois et 8 % regrettent le caractère

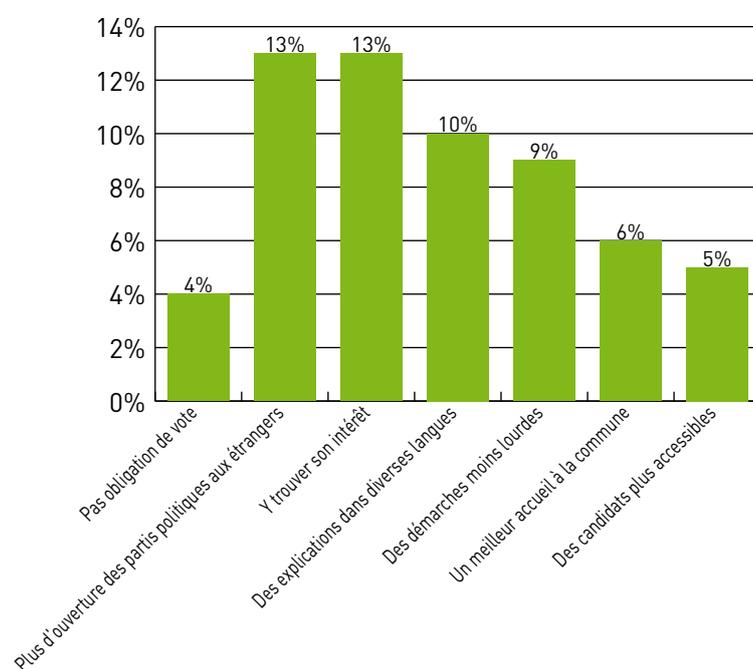


obligatoire du vote, une fois l'électeur inscrit sur les listes. Si 6 % des personnes ne sont pas dans les conditions et 1 % quitte bientôt le pays, près de 4 % trouvent les démarches fastidieuses.

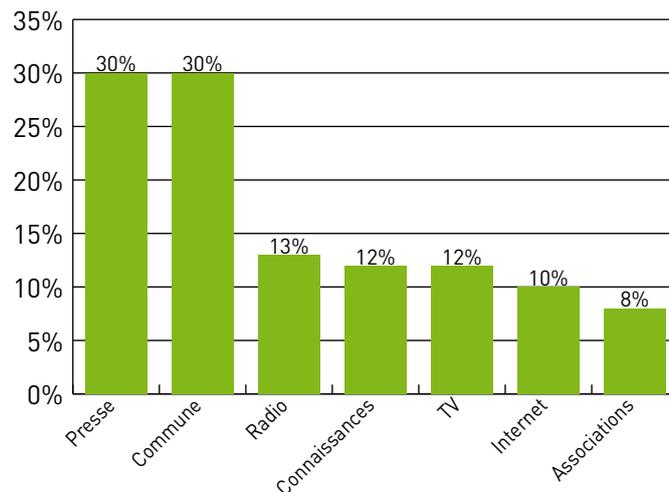
Pour la population sondée, en effet, l'absence de l'obligation de voter les aiderait à envisager l'inscription sur les listes électorales (14 %). Mais, d'autres idées sont avancées également :

- « *Plus d'ouverture* » de la part des partis politiques vis-à-vis des étrangers (13 %) et des candidats « plus accessibles » (5 %) ;
- « *Y trouver son intérêt personnel* » (13 %) ;
et des facilités : des « *explications dans diverses langues* » (10 %), « *des démarches moins lourdes* » (9 %), « *un meilleur accueil à la commune* » (6 %).

Ce qui aiderait la participation politique des étrangers (en %, N = 1380, plusieurs réponses possibles)

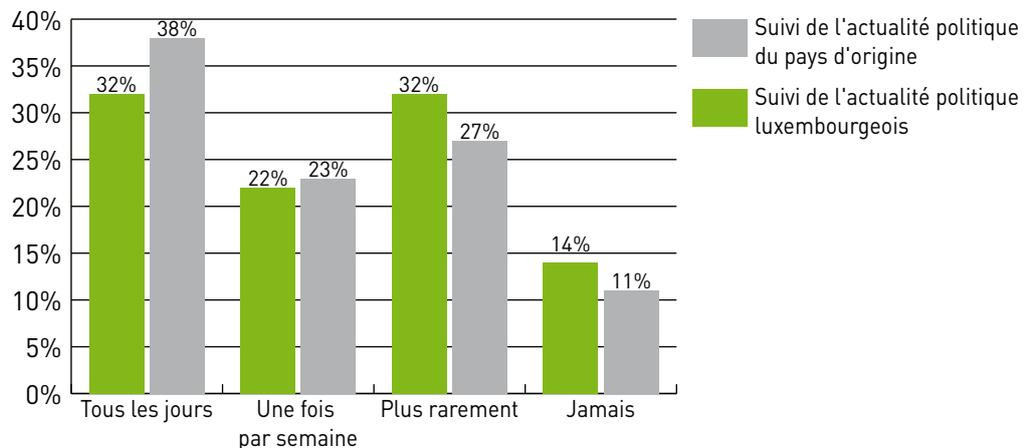


Sources d'information sur les élections (en %, N = 1380, plusieurs réponses possibles)



Les sources d'information des participants à l'étude sont principalement la presse luxembourgeoise (papier, mais également la radio, la TV et l'internet), ainsi que leur commune (30 % des 1380 répondants étrangers). Les connaissances et les associations sont également citées comme des sources d'information, mais dans une bien moins grande mesure.

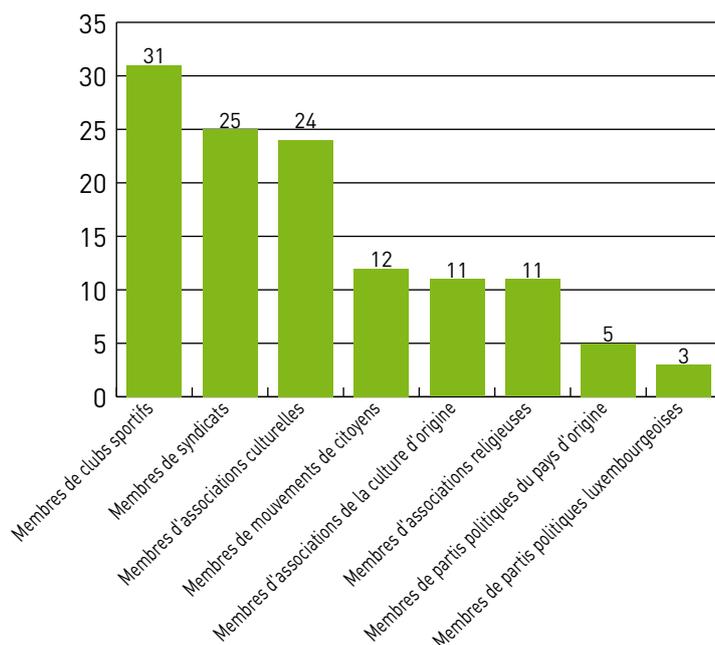
L'information sur la vie politique (en % N = 1380)



Le graphique précédent permet de constater que la fréquence de l'accès à l'information des étrangers sur la vie politique luxembourgeoise est pratiquement identique à la fréquence d'accès à l'information politique du pays d'origine. Dans les deux cas, entre 50 et 60 % des personnes sondées cherchent à s'informer au moins une fois par semaine.



Vie sociale et associative (N = 1380, en %, plusieurs réponses possibles)



Nous nous intéressons à la vie sociale et associative des participants à la recherche. On constate que près d'un tiers d'entre eux sont membres d'un club sportif et un quart d'un syndicat ou d'associations socioculturelles. Dans l'échantillon, les personnes membres d'associations de la culture ou de la religion d'origine représentent 11 %. Très peu de personnes sont membres de partis politiques.

3.3. Liens entre les variables de la participation politique

Ces différentes constatations générales interagissent avec l'intention des étrangers de s'inscrire sur les listes électorales au Luxembourg.

Pour identifier les comportements ou caractéristiques sociales qui ont le plus de lien avec l'intention de s'inscrire sur les listes électorales, nous avons calculé les coefficients de corrélation²⁷ entre cette intention et une série de données présentées jusqu'ici.

²⁷ La corrélation permet de mesurer la force du lien entre deux variables. Elle varie de -1 à 1, par exemple : -.97, .04, .67... Si la corrélation est proche de 0, les deux variables considérées seront réputées indépendantes l'une de l'autre. Si la valeur du coefficient de corrélation (CC) est proche de 1, par contre, on identifiera un lien fort. Si une des variables considérées augmente, l'autre augmentera également. Enfin, un coefficient de corrélation proche de -1 indiquera que les variables sont inversement proportionnelles, si la première augmente, la seconde diminuera. Le calcul donne la force du lien et sa signification. Cette dernière est mesurée par une probabilité de dépassement (p) et est fonction de la taille de l'échantillon. Moins l'échantillon est grand, plus le lien doit être fort pour atteindre le seuil de probabilité qui est considéré comme significatif. On considère un résultat comme significatif si la probabilité de dépassement est inférieure à 5 % ($p < 0,05$), soit moins de 5 % de risques de se tromper si l'on reconnaît comme significatif le lien observé.

Les variables ou les ensembles de variables²⁸ corrélées fortement et de manière significative ($p < 0,0001$) avec l'intention de s'inscrire sur les listes électorales sont au nombre de six :

1. **L'existence d'un intérêt personnel pour voter : coefficient de corrélation avec l'intention de s'inscrire sur les listes = .45**
2. **L'ouverture plus ample du débat politique aux étrangers : .41**
3. **Des démarches moins lourdes pour s'inscrire sur les listes : .35**
4. **L'absence d'une obligation de vote : .39**
5. **L'information sur le processus électoral lui-même : .28**
6. **L'information politique générale : .27**

1. « *L'existence d'un intérêt personnel pour voter* » est un facteur qui synthétise trois variables extraites du questionnaire « Migralux 2014 » :

- « *Qu'est-ce qui vous aiderait à faire la démarche de l'inscription pour les élections communales prochaines ? - Que j'y trouve mon intérêt* ».
- « *Pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? - Je ne m'intéresse pas à la politique* ».
- « *Pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? - Je ne connais pas le système ou les candidats* »²⁹.

Il semble falloir entendre par « intérêt personnel », comme l'identifie également L. Nikolic (2012), *un avantage subjectif et direct à retirer personnellement de la participation politique*, soit une « structure d'opportunités »³⁰, une attente quelque peu différente donc de ce que pourront être d'autres formes de participation citoyenne considérant le vote en tant que moyen d'action collective, pouvant influencer le cours de la vie sociale ou le « bien commun », avec des retombées pour tout un chacun.

Il apparaît toutefois que l'existence d'un intérêt directement personnel pour la chose politique augmente fortement la probabilité de réaliser les démarches d'inscription sur les listes électorales.

- « *La présence d'un vrai débat politique avec des implications concrètes en ce qui me concerne m'inciterait à voter.* »
- « *J'ai le sentiment que cela ne sert à rien, pour moi tout est fermé autour d'un petit groupe de personnes.* »
- « *Les politiques font beaucoup de promesses, un minimum de celles-ci est réalisé. Je n'ai pas confiance en eux.* »
- « *Si les candidats respectent leurs promesses et s'ils sont à l'écoute du citoyen, je voterai.* »³¹

2. « *L'ouverture plus ample du débat politique aux étrangers* » se présente de manière similaire au précédent. C'est également un facteur qui synthétise trois éléments du questionnaire :

- « *Qu'est-ce qui vous aiderait à faire la démarche de l'inscription pour les élections communales prochaines ? - Des explications en plusieurs langues* ».

²⁸ Dans certains cas, afin d'augmenter la pertinence des liens mis en évidence, nous avons eu recours non pas à des variables unitaires telles qu'elles apparaissent dans le questionnaire, mais à des scores composites synthétisant plusieurs de ces variables. Nous avons ainsi factorisé certains items du sondage. La factorisation est un procédé statistique qui permet de résumer l'information utile contenue dans un certain nombre de variables par un score synthétique. Cette économie est possible parce que chaque variable retenue est elle-même fortement corrélée avec le score synthétique (ou facteur). Ainsi, on pourra dire que le facteur à lui seul contient près de la moitié (ou plus encore) de l'information que l'ensemble des variables considérées apporte. On parlera de la « variance expliquée » qui doit être supérieure à 45 %.

²⁹ Ces trois variables sont fortement corrélées avec le facteur synthétique « Intérêt personnel pour voter » : « Je ne m'intéresse pas à la politique » : .80 ; « Que j'y trouve mon intérêt » : .70 ; « Je ne connais pas les candidats » : .46. Le facteur se présente comme un score métrique qui attribue une valeur plus ou moins positive ou négative aux sujets ayant répondu de manière affirmative ou non à ces questions. Il explique 45 % de la variance.

³⁰ Louise Nikolic, Analyse de la disparité des taux d'inscription des ressortissants de pays tiers aux élections communales de 2006 en Région wallonne, Université Libre de Bruxelles, 2012, p. 203.

³¹ Exemples de réponses ouvertes données durant l'enquête.



- « *Qu'est-ce qui vous aiderait à faire la démarche de l'inscription pour les élections communales prochaines ? - Que les partis s'ouvrent aux étrangers* ».
- « *Pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? - La campagne se fait en luxembourgeois* »³².

Il semble que la possibilité de faire de la politique en diverses langues au sein d'équipes multiculturelles augmente la probabilité d'inscription des étrangers sur les listes électorales luxembourgeoises³³.

« *Je ne veux pas être électeur, si je ne peux pas être moi-même éligible.* »
 « *Wir hätten gern gewählt, sind aber nicht wahlberechtigt*
 [*Deutsche Staatsbürger, die seit über 30 Jahren hier im Land leben und Steuern bezahlen*] ! »
 « *Si mon vote est bon pour les élections communales et européennes,*
après plus de 35 ans, il devrait être aussi bon pour les législatives. »
 « *Je n'ai pas l'impression qu'il y a une vraie volonté des pouvoirs publics à ce que les étrangers soient trop présents.* »
 « *Wenn ich von Portugal auch wählen könnte...* »

3. Il en va de même avec la variable « *Pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? — Les démarches sont trop lourdes* ». Seulement 4 % des répondants sont affirmatifs face à cette question. Mais cette variable concernant les démarches corrèle³⁴, comme on l'a vu, assez fortement l'intention de s'inscrire pour les prochaines élections. Aussi, la simplification des démarches liées à l'inscription sur les listes électorales semble, selon certains participants, être de nature à favoriser l'émulation politique.

« *Je n'y ai pas été inscrite par l'employé communal lors des inscriptions pour les élections européennes et je l'ai réalisé trop tard.* »
 « *Je n'ai pas été inscrit par erreur d'enregistrement de la demande à la commune.* »
 « *Je voterais quand j'aurais la nationalité luxembourgeoise.* »
 « *Le vote automatique pour les étrangers avec plus de 12 ans de résidence augmentera la participation.* »
 « *Que le vote puisse se faire par correspondance ou via internet.* »

4. Par ailleurs, ces deux questions :

- « *Qu'est-ce qui vous aiderait à faire la démarche de l'inscription pour les élections communales prochaines ? - Pas de vote obligatoire* ».
- « *Pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? - À cause du vote obligatoire* »

sont aussi corrélées significativement avec l'intention de s'inscrire sur les listes pour les prochaines élections communales. L'obligation pour voter et les sanctions qui y sont liées en cas de non-respect figurent en effet parmi les principaux freins avancés pour expliquer la non-participation politique au sein des étrangers du Luxembourg³⁵.

« *La toute première raison pour ne pas s'inscrire sur les listes serait le vote obligatoire, je ne veux surtout pas être pénalisé.* »

³² Ces trois variables sont fortement corrélées avec le facteur « *Ouverture aux étrangers* » [% de variance expliquée : 57] : « *Explications en plusieurs langues* » : coefficient de corrélation = .80 ; « *Ouverture aux étrangers* » : .71 ; « *Campagne en luxembourgeois* » : -.73. On remarque que les deux premières propositions renforcent la possibilité d'une participation politique des étrangers, tandis que la dernière (corrélation négative) l'affaiblit. Le facteur se présente, enfin, comme une variable métrique qui attribue un score plus ou moins positif ou négatif aux sujets ayant répondu de manière plus ou moins affirmative à ces questions.

³³ Nous notons également que les personnes favorables à plus d'ouverture politique aux étrangers sont principalement des personnes étrangères locutrices du luxembourgeois (coefficient de corrélation : .31, $p < 0,0001$) et de l'allemand (.25, $p < 0,0001$).

³⁴ Dans le sens d'établir une (inter)relation ou une « corrélation » entre deux phénomènes, ici deux variables statistiques (www.larousse.fr/dictionnaires/francais/corr%C3%A9ler/19438#qymE04uvxUHGwGEo.99).

³⁵ Notons encore que l'absence de l'obligation de vote semble également être associée au souhait, parmi les répondants, de voir s'ouvrir les élections législatives luxembourgeoises aux résidents étrangers. Ces deux variables sont corrélées (.26). Le souhait de voir s'ouvrir les élections législatives aux étrangers résidents est lui-même lié à l'« *existence d'un intérêt personnel pour voter* » (CC = .44 ; $p < 0,0001$). Plus ce sentiment d'intérêt augmente, plus le souhait de participer aux élections législatives accroît également.

5. La volonté de participer aux élections législatives est aussi liée à l'accès à une information sur le processus électoral lui-même.

Le facteur « accès à l'information sur le processus électoral » résume sept variables du questionnaire³⁶ :

- « Avez-vous été informé(e) ou sensibilisé(e) pour vous inscrire sur les listes électorales ? »³⁷.
- « Comment avez-vous été informé(e) ou sensibilisé(e) ?- La presse ».
- « -La télévision ».
- « -La radio ».
- « -L'internet ».
- « -Ma commune ».
- « Nombre de sources d'information différentes »³⁸.

Il semble que plus les personnes sont informées sur les processus électoraux, plus elles aspirent à participer aux élections et inversement.

« Je ne connais pas assez la politique luxembourgeoise pour voter dans le respect du pays qui nous accueille. »
« D'autres sources d'informations devraient être plus sollicitées comme les ambassades, les partis politiques, les syndicats, les écoles et cours pour adultes... »

6. Enfin, « l'information politique générale » constitue un autre facteur qui est en corrélation avec l'intention de s'inscrire sur les listes électorales.

C'est un facteur qui synthétise quatre variables du questionnaire³⁹ :

- « Suivez-vous l'actualité politique au Luxembourg ? »
- « Suivez-vous les informations sur la vie politique de votre pays d'origine ? »
- « Qui est l'actuel premier ministre du Luxembourg ? »⁴⁰
- « Quel est son parti politique ? »⁴¹

On note donc que l'accès à l'information politique de divers pays renforce la possibilité d'inscription des étrangers du Luxembourg sur les listes électorales.

Il faut toutefois relever que l'accès à l'information politique semble lui-même impacté par diverses variables socio-économiques, notamment :

36 Ces variables sont fortement en corrélation avec le facteur « Accès à l'information sur le processus électoral » (% de variance expliquée : 52) : « Nombre de sources d'information différentes » : .96 ; « Avez-vous été informé(e) ou sensibilisé(e) pour vous inscrire sur les listes électorales ? » : .77 ; « La presse » : .73 ; « La télévision » : .67 ; « L'internet » : .57 ; « Ma commune » : .55. Le facteur se présente comme une variable métrique qui attribue un score plus ou moins positif ou négatif aux sujets ayant répondu de manière plus ou moins affirmative à ces questions.

37 Au total, 57 % des personnes interrogées répondent « oui » à cette question. Selon l'étude postélectorale de l'UE à l'occasion des élections européennes de 2014, la proportion d'Européens de toute origine ayant été informée ou sensibilisée pour les élections est aussi de 57 %. En revanche, cette valeur monte à 76 % pour les personnes de nationalité luxembourgeoise.

38 Cette variable va dans l'échantillon de 0 à 8 ; la moyenne étant de 1,17 sources différentes par personne interrogée.

39 Ces variables corrélient le facteur « Information politique » (% de variance expliquée : 51) : « Suivre l'actualité politique luxembourgeoise » : .78 ; « Quel est le parti du PM luxembourgeois ? » : .75 ; « Qui est le premier ministre du Luxembourg » : .70 ; « Suivre l'actualité politique du pays d'origine » : .63. Comme les précédents, ce facteur est également défini en une variable qui attribue un score plus ou moins positif ou négatif aux sujets ayant répondu de manière plus ou moins affirmative aux questions.

40 Près de 89 % des répondants reconnaissent M. Bettel.

41 Plus de 70 % répondent avec exactitude.



- le niveau d'éducation
- et le revenu dont dispose le participant⁴².

En ce qui concerne le niveau d'éducation, les 1380 sujets de l'échantillon empirique se distribuent de la façon suivante :

Niveau d'études	Pourcentage
Études primaires ou moins	11
Études secondaires inférieures	16
Études secondaires supérieures	32
Études supérieures et universitaires	41
Total = 1380	100

Plus ce niveau est élevé, plus l'accès à l'information politique est facilité.

En ce qui concerne le niveau du revenu mensuel net, les personnes ayant participé à l'étude se ventilent de la façon suivante :

Niveau du revenu	Pourcentage
Moins de 2000 euros	13
De 2000 à 3000 euros	18
De 3000 à 4000 euros	16
De 4000 à 5000 euros	22
De 5000 à 6000 euros	9
Plus de 6000 euros	21
Total = 1380	100

Plus ce niveau est élevé, plus l'accès à l'information politique semble être aisé.

Enfin, l'information politique est également liée à la position des personnes sur l'éventail « gauche/droite ». Durant l'interview, les répondants ont été amenés à se positionner sur un éventail classique : « À propos de politique, les gens parlent de gauche et de droite. Vous-même, où vous situez-vous sur cette échelle de façon générale ? » Les réponses sont données dans le tableau suivant.

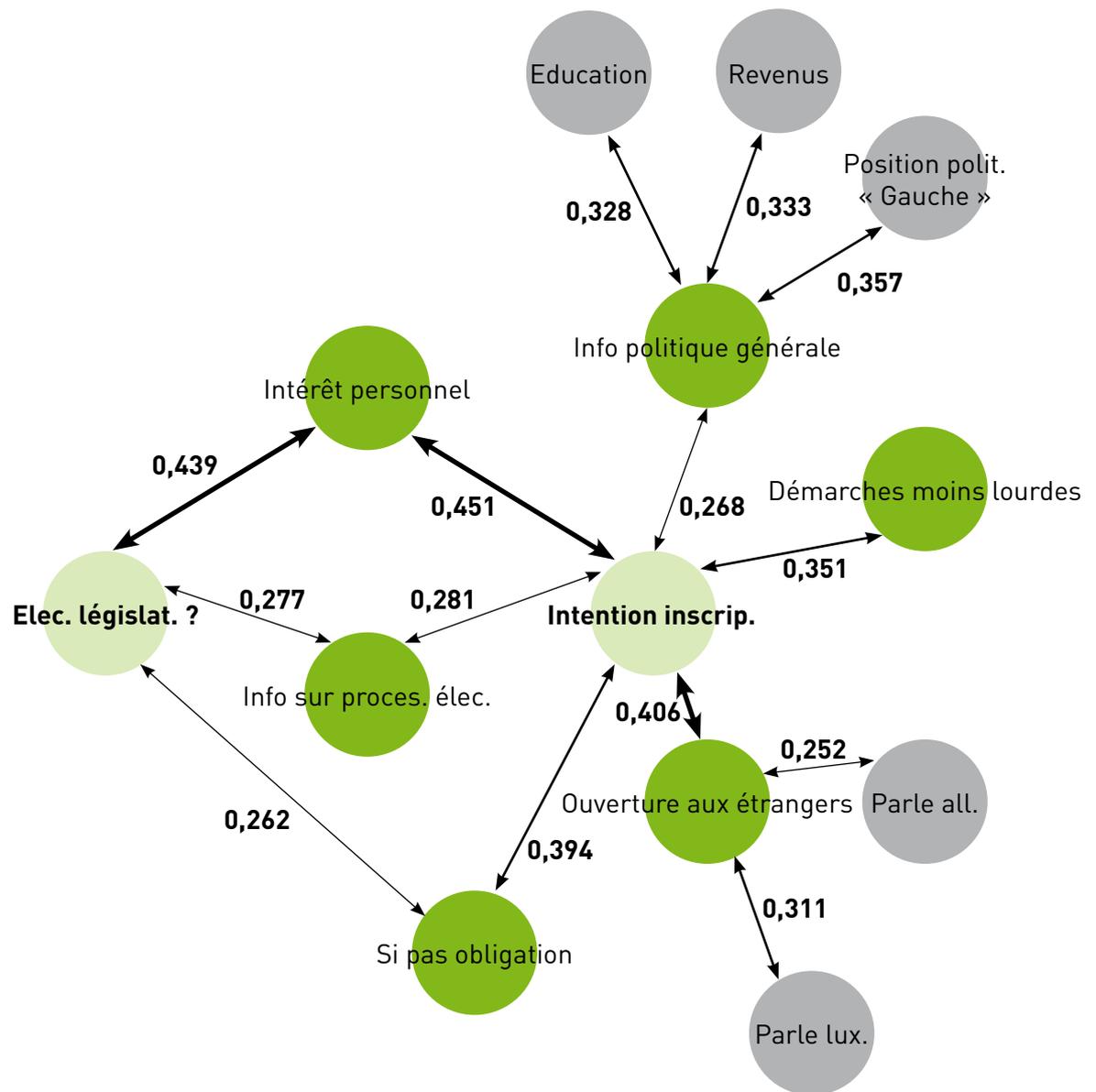
Position politique	Pourcentage
À l'extrême gauche	1
À gauche	18
Au centre	63
À droite	17
À l'extrême droite	1
Total = 1380	100

Il apparaît que plus les personnes se positionnent à gauche, plus leur accès à l'information politique se renforce⁴³.

⁴² Dans les deux cas le coefficient de corrélation est de .33 pour $p < 0,0001$.

⁴³ Le coefficient de corrélation est de .36, pour $p < 0,0001$.

Le schéma suivant, pour finir, résume de manière synoptique les relations constatées entre les variables de la recherche.



Comme on peut le voir à travers les doubles flèches⁴⁴ symbolisant les interrelations qui unissent la volonté de participation politique et certaines attitudes des répondants, retons de notre tentative les liens les plus significatifs entre l'intention de s'inscrire sur les listes électorales chez les étrangers, d'une part, et les informations recueillies par l'enquête « Migralux 2014 », d'autre part, qu'un des faits qui explique le mieux l'intention d'inscription est le sentiment de l'existence d'un intérêt personnel pour voter. L'ouverture plus ample du débat politique aux étrangers est également une des revendications pratiques de nombreux étrangers qui en faciliteront la participation, comme la simplification des démarches liées à l'inscription sur les listes. Arrive en suite, le souhait d'une absence d'obligation pour voter. Enfin, la bonne information de l'électeur semble aussi renforcer la participation que ce soit l'information sur le processus électoral lui-même ou l'information politique en général.

⁴⁴ Dans cette synthèse schématique, les valeurs renvoient aux coefficients de corrélation présentés plus haut dans ce rapport, ces relations sont toutes statistiquement significatives ($p < 0,0001$).



3.4. Déterminants sociaux de l'inscription sur les listes électorales

À présent, nous allons approfondir les liens entre l'identité sociale et le comportement politique au sein de l'échantillon, avant d'achever, dans la partie suivante, avec l'étude du comportement politique des étrangers selon les nationalités.

En ce qui concerne les identifiants sociaux, après avoir effectué tous les croisements rendus possibles par notre questionnaire avec l'intention de l'inscription sur les listes électorales, nous constatons que peu d'entre eux se révèlent statistiquement significatifs.

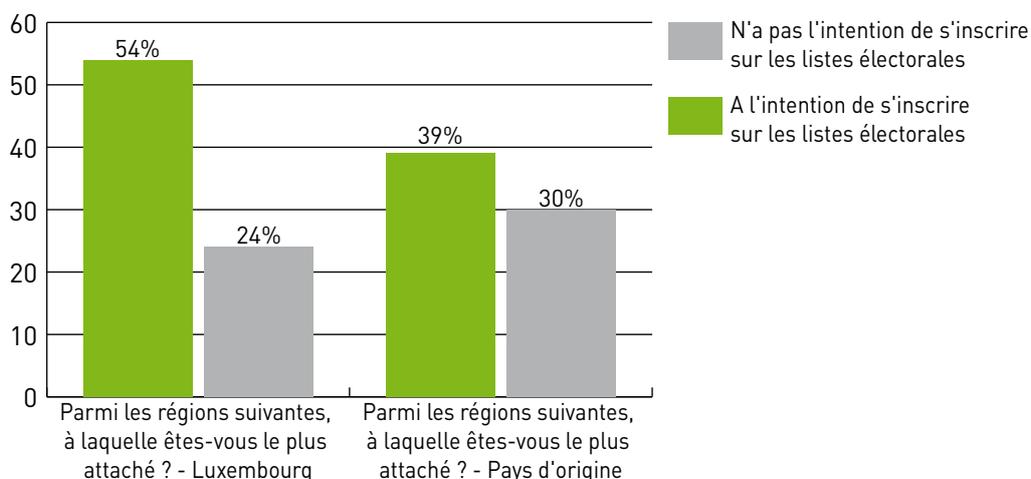
On constate, par exemple, que les hommes sont davantage décidés à s'inscrire sur les listes électorales (oui = 54 %) que les femmes (46 %)⁴⁵.

Une question semble cependant jouer de manière significative : « Parmi les régions suivantes, à laquelle êtes-vous le plus attaché ? — Votre commune actuelle, le Luxembourg, l'Europe, votre région d'origine, votre pays d'origine, le monde entier ». En voici la distribution :

Attachement	Pourcentage
Commune actuelle	14
Luxembourg	40
Europe	17
Région d'origine	8
Pays d'origine	12
Monde	8
Total = 1380	100

Croisée à l'intention de s'inscrire sur les listes électorales, cette variable donne le résultat suivant : près de 55 % des personnes étrangères qui se sentent attachées au Luxembourg ont l'intention de s'inscrire prochainement sur des listes électorales. Cette valeur est de moins de 40 % dans le groupe de personnes se sentant davantage attachées à leur pays d'origine, quel qu'il soit.

Attachement régional et intention de participation politique
(en %, N = 1380, Chi2 = 32,58, p < 0,0003)



45 Chi2 = 16,83, p < 0,0002.

Si la variable précédente fait effectivement appel aux aspects subjectifs (lien psychologique avec le Luxembourg), une précédente étude sur le marché de l'emploi⁴⁶ avait permis de montrer quelques liens entre la situation professionnelle factuelle et la participation politique.

Sur 40 groupes de nationalité étrangère présents le plus massivement sur le marché du travail luxembourgeois, on a constaté que :

- Le *taux d'actifs* corrèle positivement avec le taux d'inscription sur les listes électorales en 2011⁴⁷.
- Les groupes nationaux ayant les plus grandes proportions de *travailleurs qualifiés* sont également ceux ayant le plus participé au vote en 2011⁴⁸.
- Les groupes nationaux comportant les plus grandes proportions de *dirigeants d'entreprises*⁴⁹ et d'*indépendants*⁵⁰, ainsi que de *fonctionnaires*⁵¹, sont également ceux ayant proportionnellement le plus participé aux élections communales précédentes.
- Enfin, les groupes les plus nombreux prennent également part plus souvent aux élections⁵².

Testons pour finir la qualité d'être citoyen/ne de l'UE dans ses liens à l'intention de s'inscrire sur les listes électorales au Grand-Duché. Près de 50 % des citoyens de l'UE installés au Luxembourg souhaitent s'inscrire sur les listes électorales pour les prochains scrutins. Ce taux reste identique dans le groupe des ressortissants de pays hors UE.

Nous remarquons pourtant que la plupart de ces facteurs de la participation politique, présentés dans la partie précédente, ne se distribuent pas de la même manière selon qu'il s'agisse du groupe d'étrangers issu des pays de l'UE ou du groupe des ressortissants de pays tiers.

Le graphique suivant souligne que les ressortissants de pays membres de l'UE se montrent mieux informés en matière politique et en matière de processus électoraux luxembourgeois (scores factoriels systématiquement positifs⁵³) que les personnes issues de pays non membres de l'UE (scores négatifs). Le constat est particulièrement clair pour ce qui est de l'accès à l'information où l'écart entre le score moyen des citoyens de l'UE et la moyenne des autres étrangers est le plus large. Les citoyens des pays de l'UE sont également plus revendicatifs en ce qui concerne une plus ample ouverture de la vie politique grand-ducale aux étrangers. Ils ont davantage d'attentes personnelles par rapport à la participation politique que les résidents non issus de pays européens. Enfin, ils se montrent également plus actifs en termes de « participation sociale »⁵⁴.

46 Manço Altay et al., Travail et intégration des migrants. Recrutement, reconnaissance et relations sociales, RED n° 18, Luxembourg, CEFIS.

47 Coefficient de corrélation = .84, N = 40, p < 0,05.

48 Coefficient de corrélation = .84, N = 40, p < 0,05.

49 Coefficient de corrélation = .82, N = 40, p < 0,05.

50 Coefficient de corrélation = .84, N = 40, p < 0,05.

51 Coefficient de corrélation = .86, N = 40, p < 0,05.

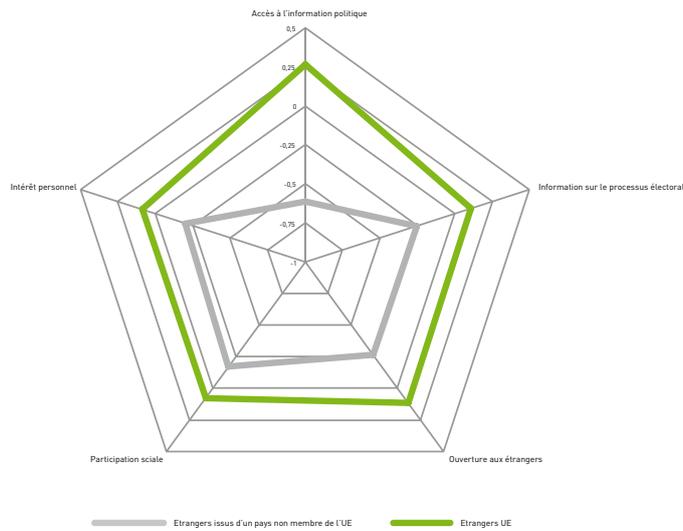
52 Coefficient de corrélation = .86, N = 40, p < 0,05.

53 Voir la définition et la méthode de calcul de ces scores dans la partie précédente.

54 « La participation sociale » est un facteur qui synthétise trois items extraits du questionnaire : « Êtes-vous membre d'une association culturelle et sociale ? » ; « Êtes-vous membre d'une association culturelle de votre pays d'origine ? » ; « Nombre de structures associatives ou politiques différentes dont vous êtes membre » (les réponses à cette question vont dans l'échantillon de 0 à 8 associations, la moyenne étant de 1,22). Ces trois variables corrélaient fortement le facteur « participation sociale » [% de variance expliquée : 53] : « Nombre de structures » : .86 ; « Association culturelle et sociale » : .65 ; « Association de la culture d'origine » : .66. Le score factoriel extrait est une variable métrique qui attribue une valeur plus ou moins positive ou négative aux sujets ayant répondu de manière affirmative ou non à ces questions. Globalement, les personnes originaires de pays non UE sont moins enclines à participer aux associations.



L'effet de la citoyenneté de l'UE sur les facteurs de participation politique (N = 1380, scores factoriels, différences significatives pour $p < 0,0001$)

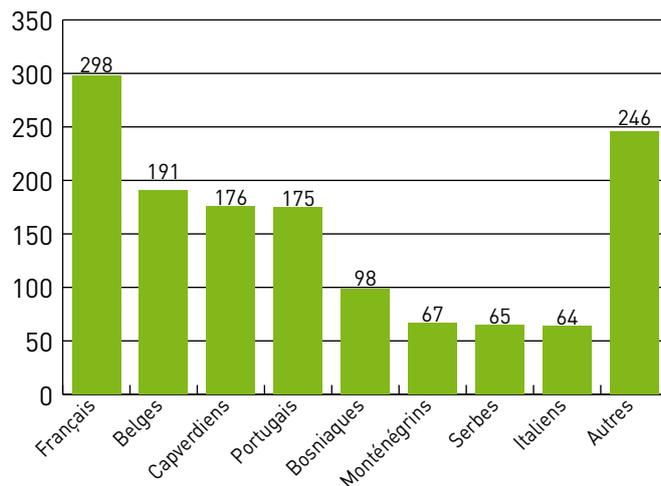


Dans la partie suivante, nous aurons l'occasion d'approfondir cette approche et d'étudier la question selon les différentes nationalités.

3.5. La participation politique selon les nationalités

Pour rappel, compte tenu de la présence et de la représentativité des sous groupes nationaux au sein de l'échantillon, une huitaine de nationalités fortement présentes au Grand-Duché sont sélectionnées et mises sous la loupe afin d'identifier leurs spécificités par rapport à la question de la participation politique au Luxembourg.

Présence des principales nationalités au sein de l'échantillon (N = 1380)



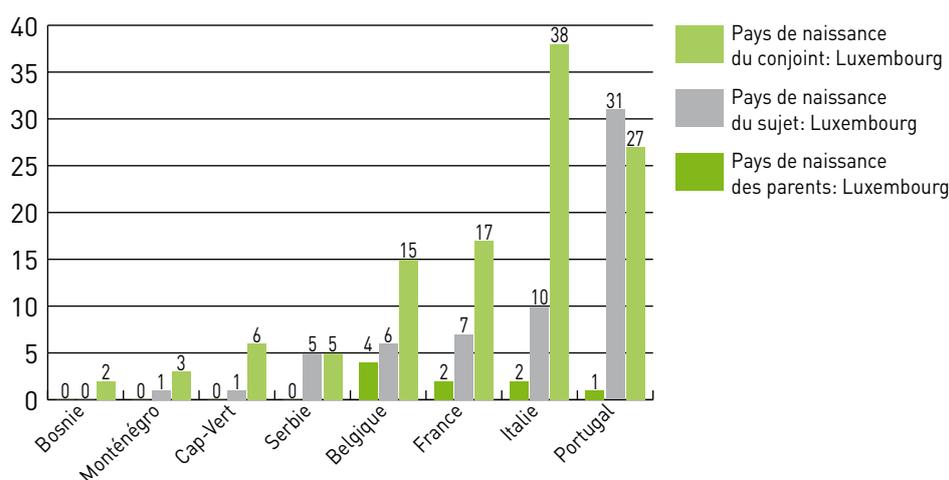
Il s'agit des Français, Belges, Portugais et Italiens, d'une part, et des Capverdiens, Bosniaques, Monténégrins et Serbes, d'autre part. De nombreuses autres nationalités sont également présentes dans l'échantillon, mais ne constituent pas des groupes dont la taille

et/ou la représentativité par rapport à leur univers de référence permettent de les étudier à un niveau désagrégé. Ces groupes sont assemblés dans la catégorie « Autre » et ne seront plus représentés dans les graphiques suivants pour une question de simplification.

Les huit groupes sélectionnés renvoient à des réalités sociologiques très diversifiées tant en matière d'insertion socio-économique qu'en matière de trajectoire migratoire, familiale et d'identité culturelle.

Envisageons une description de ces groupes à travers les résultats généraux de l'enquête « Migralux 2014 ».

Trajectoire migratoire selon les nationalités (en %) (1)



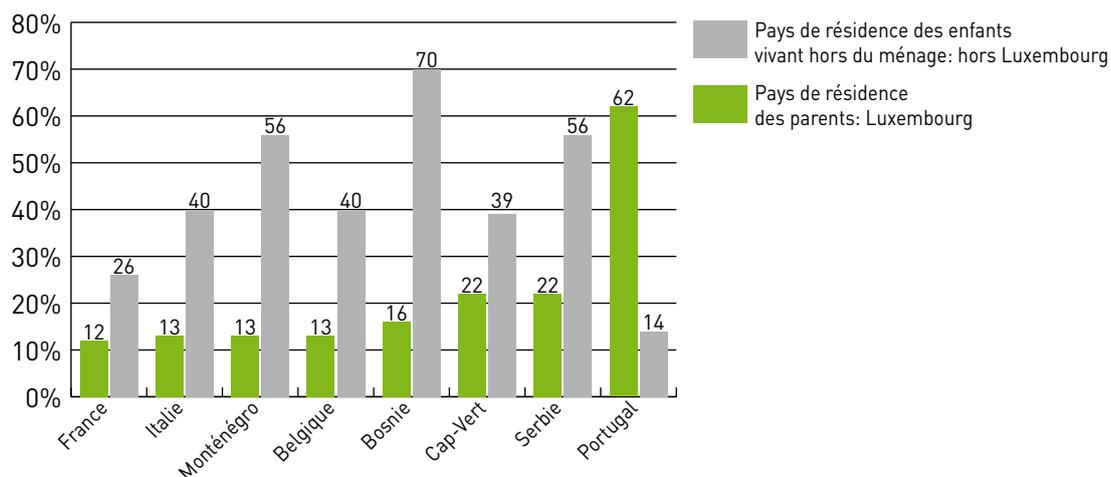
Hormis les Portugais nés au Luxembourg (un tiers de ce groupe), la grande majorité des étrangers sont des immigrants, nés dans un autre pays que le Grand-Duché. L'observation est massivement vraie pour les personnes originaires de pays hors UE. On remarque également qu'une partie notable des conjoints des répondants italiens (38 %), portugais (27 %), français (17 %) et belges (15 %) sont des Luxembourgeois. La chose est très rare parmi les ressortissants d'Etats hors UE. Ces informations sont utiles pour estimer l'attachement subjectif des personnes au Luxembourg, un indicateur qui s'est révélé important pour la participation politique⁵⁵.

Le graphique suivant, toujours sur la trajectoire migratoire, montre que les résidents étrangers du Luxembourg rencontrés lors de l'étude ont dans la grande majorité des cas leurs parents qui habitent à l'extérieur de ce pays. La seule exception vient encore des Portugais : dans plus de 60 % des cas, leurs parents habitent également au Grand-Duché. On constate aussi qu'une partie très importante des personnes interviewées ont des enfants habitant à l'étranger, la chose est surtout vraie pour les personnes originaires de pays issus de l'ancienne Yougoslavie (55 à 70 %). Dans d'autres cas, ce taux est inférieur à 40 %. Très peu de Portugais interrogés ont un enfant qui réside à l'étranger, ce qui conforte le caractère largement établi au Luxembourg de cette « ancienne » population immigrée.

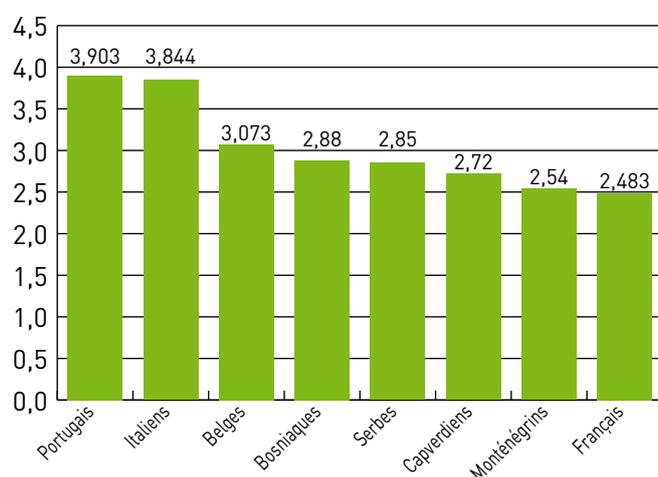
55 Voir supra.



Trajectoire migratoire selon les nationalités (en %) (2)



Nombre moyen de langues maîtrisées par sujet selon les nationalités

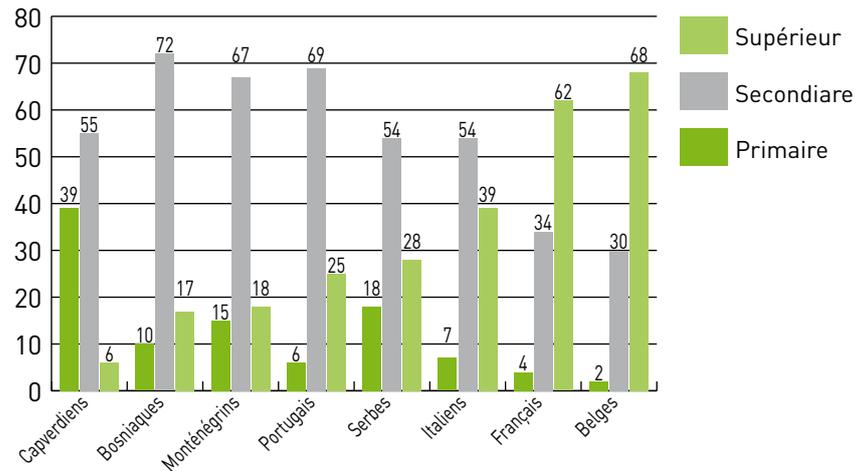


Ce tableau permet de constater que les Français et les ex-Yougoslaves installés au Luxembourg maîtrisent globalement moins de langues que les autres populations étrangères considérées.

Enfin, les trois dernières graphiques de cette série nous permettront d'observer le niveau d'éducation, de revenu et la position politique des huit nationalités étudiées. Les parties précédentes ont, en effet, montré l'importance de ces facteurs dans l'accès à l'information politique et, indirectement, dans la participation politique.

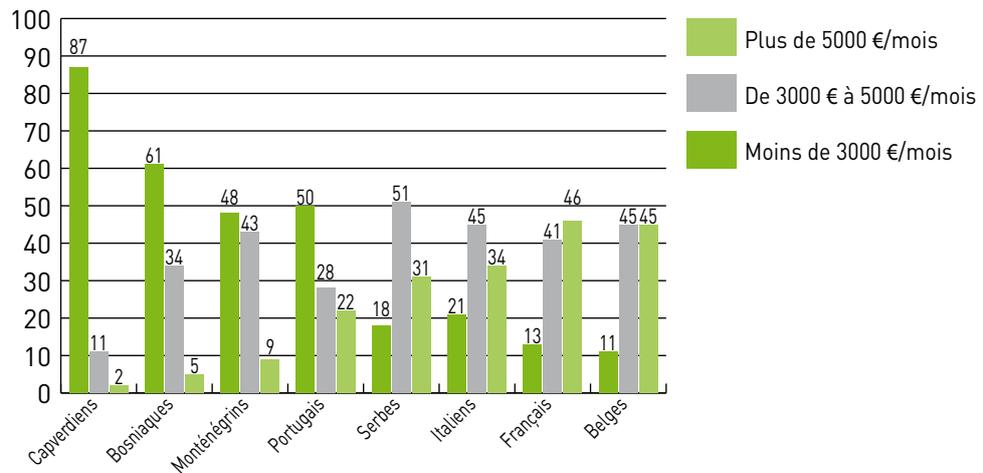
On constate que 39 à 68 % des Italiens, Français et Belges du Luxembourg ont un diplôme d'études supérieures. En revanche, 39 % des Capverdiens détiennent un diplôme d'études fondamentales et 55 % un diplôme d'études secondaires. Dans notre échantillon, le groupe des Balkans et les Portugais constituent un segment intermédiaire avec des compositions hétéroclites : 50 à 70 % de diplômés d'études secondaires et 15 à 25 % de diplômés d'études supérieures.

Niveau d'études atteint au sein de l'échantillon selon les nationalités (en %)



La même hiérarchie se répète à propos des revenus des ménages : 34 à 46 % des ménages italiens, belges et français disposant de plus de 5000 euros nets par mois, tandis que 60 à 90 % des ménages bosniaques et capverdiens n'ont que moins de 3000 euros. Les autres nationalités ont une posture intermédiaire : de 30 à 50 % de leurs membres disposant de 3000 à 5000 euros mensuellement.

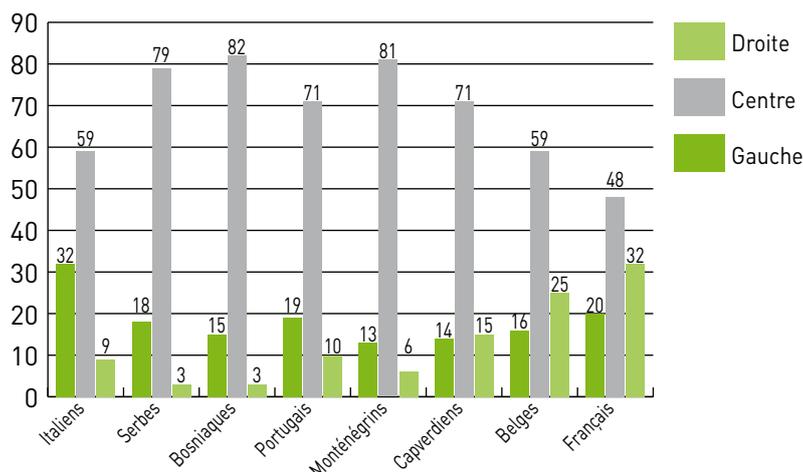
Niveau des revenus nets au sein de l'échantillon selon les nationalités (en %)



La position politique majoritaire dans l'ensemble des groupes nationaux est le « centre » : 48 à 82 % dans chaque groupe. Les nationalités les plus à « droite » sont les Capverdiens les Belges et les Français (de 15 à 32 %). Les groupes les plus à « gauche » sont les Serbes les Portugais et les Italiens (18 à 32 %).



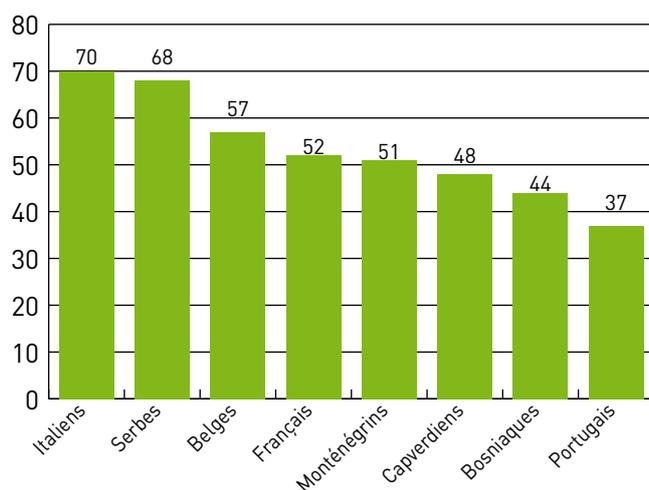
Positions politiques selon les nationalités (en %)



À l'issue de cette description des caractéristiques sociologiques des huit nationalités considérées, nous allons entamer l'étude de leur niveau de participation politique au Luxembourg.

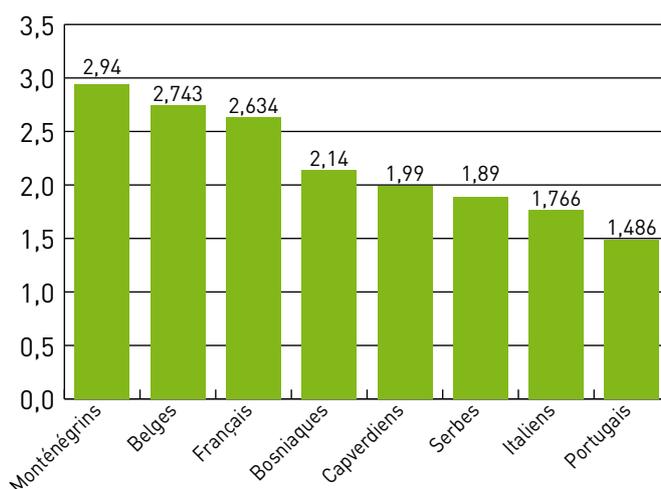
On constate d'emblée que 70 % des Italiens et des Serbes de l'échantillon ont l'intention de s'inscrire sur les listes électorales pour les prochaines élections. Ce taux n'est que de 37 à 48 % pour les Portugais, Bosniaques et Capverdiens de l'étude. Il apparaît donc qu'il n'est pas possible en ce domaine de distinguer globalement les ressortissants étrangers issus de l'UE des autres... comme le prouve le taux de citoyens qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales pour les prochains scrutins (51 %) dans les deux groupes, ressortissants de pays hors UE ou non.

L'intention de s'inscrire sur les listes électorales selon les nationalités (en %)



Force est de constater également que l'intention de participation au vote au Luxembourg n'est pas non plus liée à la fréquence de la participation aux élections qui se déroulent dans les pays d'origine. Le graphique suivant montre que les Monténégrins, les Belges et les Français sont les groupes les plus enclins à participer aux processus électoraux de leurs pays d'origine, à la différence des Italiens et des Portugais.

Le degré moyen de participation aux élections dans le pays d'origine selon les nationalités (1 = jamais, 4 = chaque fois)

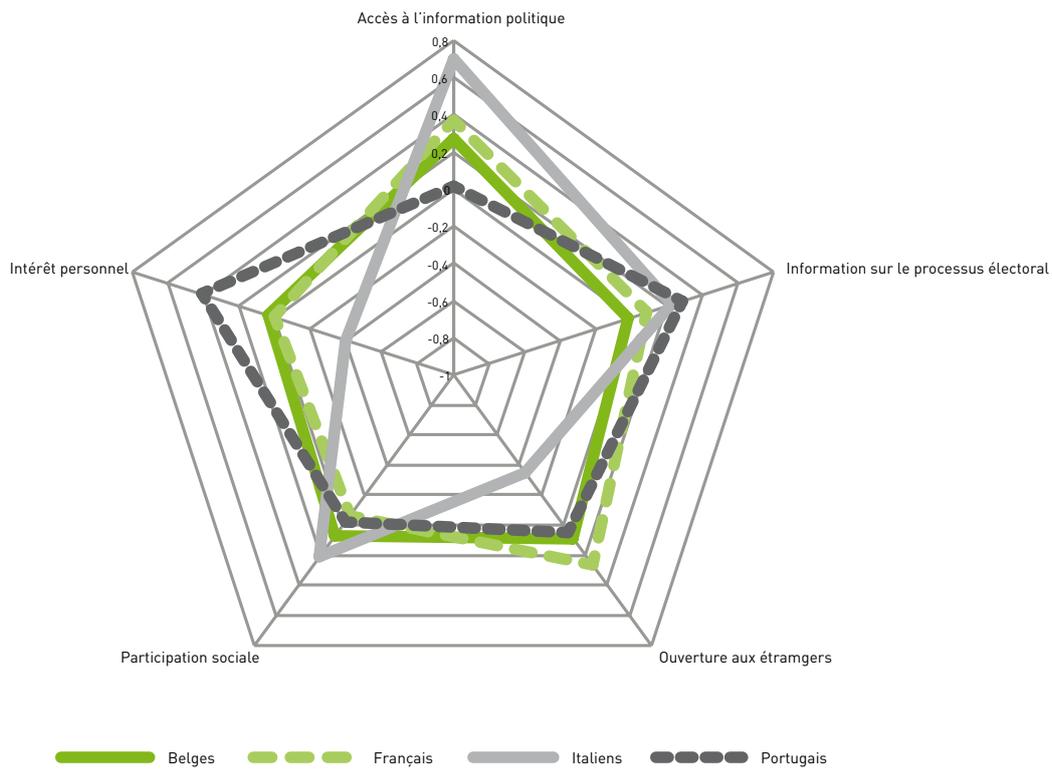


Conformément à ce qui a été exposé à la fin de la partie 4, on constate, dans les deux derniers graphes, que pratiquement pour l'ensemble des cinq facteurs favorisant la participation politique, les personnes originaires des pays de l'UE se montrent plus actives que les sujets issus de pays tiers. Ainsi, les scores factoriels calculés pour le facteur « accès à l'information politique », par exemple, sont dans tous les cas positifs (accès courant et régulier) dans le cas des nationalités de l'UE alors que ces scores sont systématiquement négatifs (accès rare) dans le cas des ressortissants des pays hors UE. La même situation se répète, hormis l'exception des Belges, en ce qui concerne l'accès à « l'information sur le processus électoral » : les scores des ressortissants des pays de l'UE sont positifs, à l'inverse des scores des personnes issues de pays non membres de l'UE (faiblesse de l'accès à l'information sur le processus électoral). Plus particulièrement, il faut noter le cas des Capverdiens très défavorisés en matière d'accès à l'information, à la différence des Serbes.

Les Portugais semblent rechercher un "intérêt personnel" dans leur abord de la politique luxembourgeoise, à la différence des Italiens et des membres des sous-échantillons extra UE (scores négatifs pour cet indicateur). Les citoyens de l'UE sont plus fréquemment membres d'associations que les autres répondants de l'enquête et accèdent plus aisément à l'information politique. On observe enfin que les mêmes se montrent davantage revendicateurs en matière d'ouverture de la scène politique luxembourgeoise aux étrangers, à l'exception des Italiens.



Les facteurs de participation politique selon les nationalités (Scores factoriels, chaque différence de 0,5 point est significative pour $p < 0,0001$)



4. synthèse des résultats, conclusions et pistes

Si les observations du CEFIS montrent la relative faible participation politique des étrangers au Luxembourg (comme dans d'autres pays européens), la présente enquête établit que la moitié des répondants souhaite s'inscrire sur les listes électorales à la prochaine élection communale. Les facteurs qui semblent expliquer le mieux cette volonté sont, d'une part, la recherche d'un intérêt subjectif pour voter (ce qui semble se conforter par des études effectuées dans les régions voisines du Luxembourg⁵⁶) et, d'autre part, l'ouverture plus ample du débat politique luxembourgeois aux étrangers et à leurs langues (ce qui apparaissait déjà dans la précédente recherche du CEFIS⁵⁷).

Par ailleurs, des modalités pratiques comme l'absence d'une obligation de vote et des démarches moins lourdes pour s'inscrire sur les listes apparaissent comme pouvant renforcer la participation (Besch et coll., 2012).

Enfin, l'accès à l'information politique constitue également être un élément central qui nous permet d'introduire les déterminants sociologiques du débat, en ce sens que si la qualité et la quantité d'information politique (sur le Luxembourg et d'autres États) semblent favoriser la participation politique des répondants à l'enquête, l'accès à cette information est déterminé tant par le niveau d'éducation que le niveau des revenus⁵⁸. Par ailleurs, les rôles importants dans ce processus de sensibilisation et d'information des communes, d'une part, et de la presse (écrite, audiovisuelle et internet) d'autre part, sont confirmés.

À l'instar de Nikolic (2012) qui a étudié la même question en Wallonie, force est de constater que peu de croisements se révèlent être significatifs en lien avec l'intention de l'inscription sur les listes électorales. Si les hommes sont davantage décidés à s'inscrire sur les listes que les femmes, une question semble jouer de manière forte : *le sentiment d'être attaché au Luxembourg*.

Pourtant, ce sentiment ne semble pas être proportionnel à la durée de la présence au Grand-Duché, il apparaît comme modulé selon les origines nationales : on constate que 70 % des Italiens (population d'installation très ancienne) et des Serbes (population d'installation relativement récente) de l'échantillon ont l'intention de s'inscrire sur les listes électorales pour les prochaines élections. Ce taux n'est que d'environ 40 % pour les Capverdiens, Bosniaques et Portugais de l'étude, ces derniers étant pourtant massivement établis au Luxembourg, dont beaucoup avec une longue durée de résidence⁵⁹.

⁵⁶ Nikolic (2012), voir également l'étude postélectorale du Parlement européen à l'occasion des élections européennes de 2014. Cette enquête montre également que parmi les raisons les plus courantes de l'abstention parmi les étrangers du Grand-Duché, on retrouve la défiance vis-à-vis des politiques (24 % de l'ensemble des répondants à travers l'UE), le désintérêt (19 %), l'inutilité (14 %), l'insatisfaction (8 %), la méconnaissance (7 %), le manque de débat concret (3 %) ... Au sein de la population de nationalité luxembourgeoise, ces valeurs sont respectivement de : 9, 24, 11, 5, 4, 2. On retrouve donc à peu près la même structure de réponse que celle donnée par les étrangers du Luxembourg.

⁵⁷ Besch et coll., 2012

⁵⁸ Pour Manço et coll. (2014), en effet, les groupes nationaux les plus nombreux présents au Luxembourg et ayant les plus grandes proportions de personnes actives, de travailleurs qualifiés, de dirigeants d'entreprises et d'indépendants, ainsi que de fonctionnaires, sont également ceux ayant proportionnellement le plus participé aux élections communales de 2011. Ces observations sont également confirmées par les résultats de l'étude postélectorale de l'UE à l'occasion des élections européennes de 2014.

⁵⁹ L'exemple des Turcs en Belgique, développé par Manço (2006), montre également le cas d'une population nombreuse et ancrée de longue date dans son pays d'installation qui pourtant développe peu de sentiments d'attachement à ce pays et y fait montre d'une participation politique relativement faible par rapport à d'autres populations comparables (le groupe d'origine marocaine, par exemple). On pourrait parler d'une forme d'abstentionnisme pour les Turcs en Belgique et les Portugais au Luxembourg. En revanche, la position des Marocains en Belgique et des Italiens au Luxembourg pourrait être définie comme de *l'assimilationnisme* politique.



La comparaison entre ressortissants de l'UE et de pays tiers permet de constater que pour la plupart des dimensions favorisant la participation politique, et identifiées dans cette étude, les personnes originaires de pays de l'UE se montrent plus actives et concernées que les sujets issus de pays tiers, en particulier en matière d'accès à l'information politique et électorale. Plus spécifiquement, la posture des Capverdiens se distingue de celle des personnes issues des Balkans, les premiers étant moins impliqués encore dans le processus politique, étant plus éloignés des réseaux d'information, moins scolarisés, etc.

En conclusion, les pistes et recommandations que cette recherche nous inspirent sont en grande partie les mêmes que celles exposées dans la précédente étude du CEFIS sur le sujet (Besch et al, 2012) et le guide pratique qui en fut extrait à l'intention des commissions consultatives communales d'intégration désirant renforcer l'inscription électorale des migrants au Grand-Duché.

Il semble premièrement qu'il faille renforcer le *sentiment d'intérêt subjectif* que le résident étranger peut attendre de sa participation au processus électoral communal au Luxembourg. Par exemple, on sait qu'un tiers des participants à l'étude ont été informés à propos du processus électoral par leur commune. Cette dernière pourrait approfondir sa relation avec sa population d'origine étrangère et lui inspirer le sentiment d'appartenance dont on a vu l'effet positif sur la volonté d'inscription sur les listes électorales.

Cette relation privilégiée peut passer par de nombreux procédés comme l'invitation à diverses commissions communales des résidents étrangers, leur consultation expresse sur des sujets de gestion communale engageant le bien commun, la diversification des langues utilisées dans la vie politique, des liens officiels avec les pays d'origine de ces migrants ou des associations culturelles des immigrés, etc. Ces associations pourraient aussi être des partenaires spécifiques afin de convaincre les réticents à la participation électorale.

Très peu de personnes sont membres de partis politiques au sein de l'échantillon : un rôle d'éducation citoyenne pourrait également les concerner afin d'inciter les résidents étrangers (ou non) à participer au débat politique local.

On constate un lien positif entre la vie professionnelle active, les responsabilités professionnelles et l'intention de participer aux élections. Le lieu de travail peut donc être également investi par des organisations syndicales afin de sensibiliser les travailleurs à l'exercice de leurs droits démocratiques.

Plus globalement, simplifier les procédures liées à la naturalisation (citoyen = votant), élargir les droits politiques des étrangers sous certaines conditions (élections législatives), faciliter l'inscription sur les listes électorales, etc. sont des mesures réclamées par certains des participants à l'étude.

Le renforcement de cours de langue pour adultes et le traitement des sujets liés à la citoyenneté politique au sein de ces cours sont également une idée qui va dans le sens de la sensibilisation à la participation. Les jeunes étrangers dans les écoles secondaires ou supérieures et dans les structures de jeunesse pourraient également faire l'objet de campagnes de sensibilisation du même type.

La presse, enfin, joue également un rôle important dans l'information politique, facteur de participation. On pourrait lui suggérer d'être plus adaptée, plus diversifiée, plus proche des intérêts des lecteurs/auditeurs étrangers afin de renforcer leur lien politique avec le Luxembourg. Notamment, on peut suggérer à la presse luxembourgeoise de construire des partenariats, lors des campagnes politiques, avec des organes d'informations spécifiques aux communautés immigrées les plus nombreuses.

Bibliographie

- Besch Sylvain, Legrand Michel, *Bilan des inscriptions aux élections communales et européennes de 1999*, RED n° 4, Sesopi-CI, Luxembourg, 1999.
- Besch Sylvain, Greisen Carmen, Legrand Michel, *Candidats étrangers aux élections communales et européennes de 1999 : pour-quoi ?* RED n° 6, Sesopi-CI, Luxembourg, mai 2001.
- Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Legrand Michel, *Bilan des inscriptions aux élections communales d'octobre 2005 et aux élections européennes de juin 2004*, RED n° 9, Sesopi-CI, Luxembourg, février 2005.
- Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Legrand Michel, *Le profil des candidats aux élections communales d'octobre 2005*, RED n° 10, Sesopi-CI, Luxembourg, octobre 2006.
- Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Legrand Michel, *Les partis politiques et les étrangers au Luxembourg*, RED n° 13, Sesopi-CI, Luxembourg, novembre 2009.
- Besch Sylvain, Dubajic Nénad, Manço Altay, Schmidt Monika, *Les élections communales d'octobre 2011*, RED n° 17, CEFIS, Luxembourg, décembre 2012.
- Canto-Sperber Monique, *Philosophie grecque*, PUF, 1998.
- Çelik Duygu, *Participation électorale des étrangers aux communales de 2006*, Cahiers de Sciences politiques de l'ULg, Cahier n°18, février 2010.
- Commission européenne, *Rapport de la Commission au Parlement Européen et au Conseil sur l'application de la directive 94/80/CE fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité*, Bruxelles, mars 2012.
- CSV Groupe Parlementaire, *Maastricht, une chance et un défi*, Luxembourg, édition Saint-Paul, 1992.
- Déloye Yves, Ihl Olivier, *L'acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- Dumont Patrick, Kies Raphaël, Spreitzer Astrid, Bozinis Maria, Poirier Philippe (dir.), *Les élections législatives et européennes de 2009 au Grand-Duché de Luxembourg. Rapport élaboré pour la chambre des Députés*, Université du Luxembourg, décembre 2010.
- Gerstnerova Andrea, *Temps de crise et vie associative. Migrants de l'Afrique subsaharienne et des Balkans en Europe*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- Heinz Andreas, Thill Germaine, Peltier François, *Recensement de la population 2011, premiers résultats n° 2*, Statec, juillet 2012.
- Institut Grand-Ducal. Section des Sciences Morales et Politiques, *Le traité de l'Union européenne et la Constitution du Grand-Duché de Luxembourg. Journée de débats du 13 mars 1993*, Luxembourg, Imprimerie Centrale, 1993.

- Legrand, M. (dir.), *Les valeurs au Luxembourg. Portrait d'une société au tournant du 3^{ème} millénaire*, Luxembourg, éd. Saint-Paul, 2002.
- Manço Altay (dir.), *Les Turcs en Europe. L'heure de l'élargissement*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Manço Altay (éd.), *Valorisation des compétences et co-développement. Africain(e)s qualifié(e)s en immigration*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Manço Altay, Bolzman Claude (éds), *Transnationalités et développement. Rôles de l'interculturel*, Paris, L'Harmattan, 2010.
- Manço Altay, Amoranitis Sypos, *Migrants et développement. Politiques, pratiques et acteurs en Belgique*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- Manço Altay et al., *Travail et intégration des migrants. Recrutement, reconnaissance et relations sociales*, RED n° 18, Luxembourg, CEFIS, 2014.
- Martiniello Marco, *Quelle participation politique ?*, in : *Collectif, La Belgique et ses immigrés. Les politiques manquées*, De Boeck Université, collection Pol-His, Bruxelles, 1997.
- Nikolic Louise, *Analyse de la disparité des taux d'inscription des ressortissants de pays tiers aux élections communales de 2006 en Région wallonne*, Université Libre de Bruxelles, 2012.
- Pauly Michel (dir.), *Lëtzebuerg de Lëtzebuenger. Le Luxembourg face à l'immigration*. Luxembourg, éd. Binsfeld, 1984.
- Scuto Denis, *La nationalité luxembourgeoise (XIX — XXI siècles)*, Bruxelles, éditions de l'Université de Bruxelles, 2012.
- Soysal Yasemin, *Limits of Citizenship : Migrants and Postnational Membership in Europe*, University of Chicago Press, 1994.
- Spizzo Daniel, *La nation luxembourgeoise. Genèse et structure d'une identité*. Paris, éd. CIEMI-L'Harmattan, 1995.
- Thewes Marc, « Luxembourg », *Les constitutions nationales à l'épreuve de l'Europe*. Paris, La documentation française, 1993, p. 187-197.
- Zahlen Paul, Thill Germaine, *Regards sur les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise*, in : *Regards* n° 14, juin 2012.

Partie : Participation et parcours des migrants

1. Sexe :
 - 1. Homme
 - 2. Femme
2. Année de naissance :
3. Pays de naissance :
4. Quelles sont vos nationalités actuelles ?
5. Pays de naissance des parents (plusieurs réponses possibles):
6. Pays de résidence actuel des parents :
7. Êtes-vous :
 - 1. Célibataire
 - 2. Marié
 - 3. Divorcé(e)/Séparé(e)
 - 4. Veuf/veuve
8. Composition du ménage (plusieurs réponses possibles) :
 - Conjoint/partenaire
 - Enfant(s)
 - Parents
 - Grands-parents
 - Autre
9. Si en couple, préciser le pays de naissance du conjoint /partenaire :
10. Préciser le nombre d'enfants au sein du ménage :
11. Avez-vous des enfants qui n'habitent pas avec vous, si oui combien ?
12. Pays de résidence des enfants en dehors du ménage :
13. Avez-vous des petits-enfants, si oui combien ?
14. En quelle année êtes-vous arrivé au Luxembourg :
15. À quel âge avez-vous terminé vos études (sans les années d'apprentissage) ?
16. Quel est votre dernier niveau d'études réussi :
 - 1. Primaire ou moins
 - 2. Secondaire inférieur (vers 15-16 ans)
 - 3. Secondaire supérieur (vers 18-19 ans)
 - 4. Supérieur, universitaire



17. Quel est votre statut professionnel :
- 1. Salarié — Indépendant
 - 2. Retraité
 - 3. Sans emploi
 - 4. Étudiant
 - 5. Femme/Homme au foyer (ou autre)
18. Quelles sont les langues dans lesquelles vous suivez bien les informations à la radio ou à la TV ; citez ces langues par ordre de maîtrise :
19. Commune de résidence au Luxembourg :
20. Êtes-vous
- 1. Propriétaire
 - 2. Locataire
21. Combien de pièces avez-vous dans votre logement (sauf salle de bains, cuisine, toilette) :
22. Avez-vous l'intention d'acquérir la nationalité luxembourgeoise ?
- 1. Oui
 - 2. Je ne sais pas
 - 3. Non
23. Actuellement, pour vous et votre conjoint (ou pour vous-même s'il n'y a pas de conjoint), diriez-vous que financièrement...
- 1. Vous êtes très à l'aise
 - 2. Vous êtes plutôt à l'aise
 - 3. C'est moyen, ça va à peu près
 - 4. C'est très juste, plutôt difficile
 - 5. C'est très difficile (plutôt pauvre)
 - 6. Vous n'y arrivez pas (très pauvre)
24. Quels sont les revenus mensuels du ménage :
- 1. Moins de 2000 euros
 - 2. De 2000 à 3000 euros
 - 3. De 3000 à 4000 euros
 - 4. De 4000 à 5000 euros
 - 5. De 5000 à 6000 euros
 - 6. Plus de 6000 euros
25. Étiez-vous inscrit sur les listes des élections communales de 2011 ?
- 1. Oui
 - 2. Non
26. Sinon, pourquoi n'étiez-vous pas inscrit en 2011 ? (plusieurs réponses possibles)
- 1. Je ne m'intéresse pas à la politique
 - 2. Les démarches sont trop lourdes
 - 3. Je ne connais pas le système électoral
 - 4. Je ne connais pas les candidats
 - 5. Je n'étais pas au courant

- 6. La campagne se fait en Luxembourgeois
 - 7. Je ne remplis pas les conditions de résidence
 - 8. À cause du vote obligatoire
 - 9. Je n'ai pas l'intention de rester ici
 - 10. Autre
27. Avez-vous été informé ou sensibilisé pour vous inscrire sur les listes électorales ?
- 1. Oui
 - 2. Non
28. Si oui, comment ? (plusieurs réponses possibles)
- 1. La presse
 - 2. La télévision
 - 3. La radio
 - 4. L'Internet
 - 5. Les associations
 - 6. Ma commune
 - 7. Une personne de ma famille, mon entourage
 - 8. Autre
29. Avez-vous l'intention de vous inscrire pour les prochaines élections communales ?
- 1. Oui --> allez à Q31
 - 2. Non
 - 3. Je ne sais pas
30. Si non, qu'est-ce qui vous aiderait à faire la démarche de l'inscription pour les élections communales prochaines ? (plusieurs réponses possibles)
- 1. Des démarches administratives moins lourdes
 - 2. Un meilleur accueil dans ma commune
 - 3. Pas de vote obligatoire
 - 4. Que je trouve mon intérêt
 - 5. Que les candidats soient plus accessibles
 - 6. Des explications en plusieurs langues
 - 7. Que les partis s'ouvrent aux étrangers
 - 9. Autres
31. Participez-vous à des élections dans votre pays d'origine ?
- 1. Non, jamais
 - 2. Oui, une seule fois
 - 3. Oui, plusieurs fois
 - 4. Oui, à chaque occasion
32. Êtes-vous membre (plusieurs réponses possibles)
- 1. D'un parti politique au Luxembourg
 - 2. D'un parti politique dans votre pays d'origine
 - 3. D'un syndicat
 - 4. D'une association religieuse
 - 5. D'un club sportif
 - 6. D'une association culturelle et sociale
 - 7. D'une association de votre culture d'origine
 - 8. D'un mouvement (Greenpeace, Amnesty, etc.)



33. Suivez-vous l'actualité politique au Luxembourg ?
- 1. Non, jamais
 - 2. Tous les jours
 - 3. Une fois par semaine
 - 4. Plus rarement
34. Suivez-vous les informations sur la vie politique de votre pays d'origine ?
- 1. Non, jamais
 - 2. Tous les jours
 - 3. Une fois par semaine
 - 4. Plus rarement
35. Qui est l'actuel premier ministre du Luxembourg ?
36. Quel est son parti politique ?
37. Si cela était possible, seriez-vous intéressé de voter aux élections législatives ?
- 1. Oui
 - 2. Non
 - 3. Ne sait pas
38. À propos de politique, les gens parlent de gauche et de droite. Vous-même, où vous situez-vous sur cette échelle de façon générale ?
- 1. À l'extrême gauche
 - 2. À gauche
 - 3. Au centre
 - 4. À droite
 - 5. À l'extrême droite
 - 6. Ne se positionne pas

